

Groupement d'Intérêt Public/
Agence de l'Eau du Nakanbé

Comité de Bassin

Conseil d'Administration

Direction Générale de l'Agence de l'Eau
du Nakanbé

BP: 95 ZINIARE /TEL. 25 30 98 71 Email:

dgaenakanbe@yahoo.fr

Site Web: www.agencenakanbe.bf



Burkina Faso

Unité – Progrès – Justice

ESPACE DE COMPETENCE DE L'AGENCE DE L'EAU DU NAKANBE (EC-AEN)

**MISSION D'APPUI A LA MISE EN PLACE DU COMITE LOCAL
DE L'EAU SISSILI AMONT NORD**

Rapport final
Juillet 2018



© IT Experts 2018



BURKINA FASO

01 BP 3477 Ouagadougou 01
Tel: (00226) 25 45 58 65 - 79 66 35 35
E-mail : intimeconsulting@yahoo.fr

MISSION D'APPUI A LA MISE EN PLACE DU COMITE LOCAL DE L'EAU SISSILI AMONT NORD

« MISE EN PLACE D'UN COMITE LOCAL DE L'EAU (CLE) DU SOUS BASSIN SISSILI
AMONT NORD »

Rapport Final

Titre du projet	Document n°3	Version n°1	Elaboré	Contrôlé	Approuvé	Date publication	Contrat
AEN « Mise en place d'un Comité Local de l'Eau (CLE) dans le sous bassin Sissili Amont Nord pour le compte de l'Agence de l'Eau du Nakanbé »	Rapport de mission	Rapport Final	DWB	IS	AEN	Juillet 2018	N°42/ AEN/ 11/ 02/ 03/ 00/ 2017/ 00006

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	1
2	REALISATION DU DIAGNOSTIC CONJOINT DE L'ESPACE DE GESTION SISSILI AMONT NORD.....	3
2.1	Cadre général du Diagnostic Conjoint.....	3
2.2	Élaboration du document de Diagnostic Conjoint.....	4
2.3	Restitution et validation du Diagnostic Conjoint	6
3	MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX	8
3.1	Objectif de la mobilisation des acteurs locaux.....	8
3.2	Déroulement des activités de mobilisation	8
4	CONCERTATIONS POUR L'ELABORATION DES TEXTES CONSTITUTIFS ET REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE.....	13
4.1	Elaboration des textes constitutifs.....	13
4.2	Assemblée Générale constitutive.....	14
5	PRISE DES TEXTES ET INSTALLATION OFFICIELLE.....	14
5.1	Prise des textes du CLE SAN.....	14
5.2	Cérémonie d'installation officielle.....	15
6	ACCOMPAGNEMENT DU CLE AU DEMARRAGE DE SES ACTIVITES	15
7	LEÇONS APPRISES.....	15
7.1	Gestion du temps et respect du calendrier d'exécution.....	15
7.2	Stratégies de mobilisation et de prise en compte des attentes des acteurs.....	17
7.3	Compréhension de la GIRE et appropriation du processus.....	18
7.4	Participation des femmes.....	19
7.5	Variantes et valeurs ajoutées à l'approche méthodologique.....	20
	CONCLUSION	21
8	ANNEXES.....	23

SIGLES ET ABREVIATIONS

AG	:	Assemblée Générale
AEN	:	Agence de l'Eau du Nakanbé
BE	:	Bureau Exécutif
CAB.	:	Cabinet
CC	:	Cellule de Contrôle
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
Cf.	:	Confère
CLE	:	Comité Local de l'Eau
CM	:	Conseil Municipal
CPP	:	Country Partnership Program
CPP/CO	:	Country Partnership Program/Centre-Ouest
CR	:	Compte Rendu
CST	:	Comité de Suivi Technique
CVD	:	Conseil Villageois de Développement
DC	:	Diagnostic Conjoint
DG AEN	:	Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Nakanbé
DGRE	:	Direction Général des Ressources en Eau
DPAAH	:	Direction Provinciale de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
DREA/CO	:	Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre-Ouest
EC.	:	Espace de Compétence
EG.	:	Espace de Gestion
GIP	:	Groupement d'Intérêt Public
GIRE	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GVT.	:	Gouvernorat
IT Experts	:	IN'TIME Experts SARL
MATD	:	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MARP	:	Méthode Active de Recherche et de Planification Participative
MEP	:	Mise en place
MOS	:	Maîtrise d'œuvre Sociale
ONG	:	Organisations Non Gouvernementales
PAGIRE	:	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PCD	:	Plan Communal de Développement
PCD-AEPA	:	Plan Communal de Développement-Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PGE	:	Plan de Gestion des Eaux
PN/GIRE	:	Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PV	:	Procès-Verbal
RCOS	:	Région du Centre-Ouest
RI	:	Règlement Intérieur
SAN	:	Sissili Amont Nord

SARL	:	Société A Responsabilité Limité
SDAGE	:	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDEEVCC	:	Service Départemental de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
SP/GIRE	:	Secrétariat Permanent pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
SP/PAGIRE	:	Secrétariat Permanent du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
STD	:	Services Techniques Déconcentrés
OP	:	Organisations Professionnelles
GGF	:	Groupement de Gestion Forestière
CAF	:	Chantiers d'Aménagements Forestier
INOH	:	Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques
ZAT	:	Zone d'Appui Technique
ZATE	:	Zone d'Appui Technique à l'Elevage

1 INTRODUCTION

Le Gouvernement du Burkina Faso, dans la perspective de promouvoir la bonne gouvernance, indispensable pour assurer un développement durable, a opté pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) comme mode de gestion de cette ressource. A cet effet un document de politique et stratégies en matière d'eau a été adopté en 1998. Pour rendre effectif ce nouveau mode de gestion de la ressource eau, le Burkina Faso a procédé à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre d'un plan d'action intitulé « Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) » adopté par décret n°2003-220/PRES/PM/MAHRH du 06 mai 2003. Ce plan contient un ensemble d'actions dont la mise en œuvre concrète permettra d'établir ce nouveau mode de gestion dans lequel les principes de la GIRE seront rendus opérationnels.

Ainsi, l'une des actions du PAGIRE, précisément en son domaine n°1, consiste à la création d'un nouveau cadre de gestion pour l'application du principe de subsidiarité d'une part et de celui de la gestion par bassin hydrographique d'autre part. A cet effet, le PAGIRE prévoit au niveau des bassins hydrographiques, la mise en place d'organismes de gestion dénommés « agences de l'eau ».

C'est ainsi que l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN) fut créée le 22 mars 2007. Elle a pour objet de valoriser le bassin hydrographique en tant que cadre approprié de planification et de gestion des ressources en eau. Son espace de compétence couvre en partie ou totalement les Régions du Centre, du Centre-Est, du Centre-Nord, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, du Nord et du Plateau Central. Les instances et les organes statutaires de l'Agence de l'Eau du Nakanbé sont :

- ❖ le Comité de Bassin ;
- ❖ le Conseil d'Administration ;
- ❖ la Direction Générale ;
- ❖ les Comités Locaux de l'Eau (CLE).

Les Comités Locaux de l'Eau sont des instances locales de concertation, d'échanges, d'animation et de promotion associant tous les acteurs concernés au niveau local pour la gestion des ressources en eau. Ils sont reconnus par un acte réglementaire pris par l'autorité administrative compétente conformément aux textes en vigueur.

C'est dans ce contexte que la Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Nakanbé (DGAEN) a entrepris de mettre en place un Comité Local de l'Eau (CLE) dans le sous bassin correspond à l'«unité» hydrographique Sissili amont nord.

Cette activité est exécutée par l'entreprise bureau d'étude IN'TIME Experts, sous la supervision du Comité de Suivi Technique (CST) de la DGAEN avec l'appui des services techniques du ministère en charge de l'eau.

Elle a bénéficié du soutien financier de la sous-composante CPP du Centre-ouest.

La présente mission d'appui à la mise en place du CLE Sissili Amont Nord pour le compte de l'Agence de l'Eau du Nakanbé a consisté à accompagner les communautés à la base du sous bassin versant « Sissili Amont Nord ». Il s'est agi essentiellement de :

- réaliser une étude diagnostic de l'espace de gestion ;
- initier et renforcer la mobilisation sociale des différents acteurs et parties prenantes à travers l'animation de réunions d'information et de sensibilisation sur le concept et les principes de la GIRE, le concept de CLE et son processus de création, les enjeux et les problématiques de l'espace de gestion Sissili Amont Nord;
- organiser, animer et appuyer des réunions de concertation entre les acteurs locaux pour l'élaboration et l'amendement des textes constitutifs du CLE SAN ;
- appuyer la tenue de l'Assemblée Générale Constitutive (AG) du CLE SAN et l'adoption de ses textes statutaires ;
- accompagner les acteurs dans la finalisation des textes et l'élaboration du dossier pour la prise des textes (reconnaissance officielle du CLE SAN) ;
- accompagner les acteurs pour la cérémonie d'installation officielle du CLE ;
- accompagner le démarrage des activités du CLE.

Le programme de réalisation des ateliers et réunions en vue de la mise en place du CLE SAN est annexé au présent rapport (**Annexe 2**). La mission de mise en place du CLE SAN était initialement prévue pour se dérouler sur une période de quatre (04) mois suivant l'ordre de service n°005 du 26/06/2017 (28 juin 2017- au 26 octobre 2017).

Toutefois, le chronogramme établi et adopté lors de la réunion technique du 05 juillet 2017 prévoyait cinq (05) mois et sept (07) jours (28 juin 2017 au 05 décembre 2017), y inclus les délais de réaction de la Cellule de Suivi Technique de la DGAEN, de l'autorité pour la prise des textes et deux (02) semaines de suspension pour des raisons météorologiques et d'indisponibilité des acteurs locaux. Ce chronogramme connaîtrait un glissement pour aboutir finalement à celui actualisé du 03 novembre 2017 (**Annexe 1**).

2 REALISATION DU DIAGNOSTIC CONJOINT DE L'ESPACE DE GESTION SISSILI AMONT NORD

La phase de terrain du diagnostic conjoint s'est déroulée du 18 au 27 Juillet 2017. Le rapport de diagnostic a été soumis en version provisoire le 28 septembre 2017. Il a fait l'objet d'un atelier de validation à Cassou le 25 Octobre 2017.

2.1 Cadre général du Diagnostic Conjoint

L'objectif du diagnostic est de donner un aperçu des caractéristiques de l'espace de gestion du CLE en lien avec les ressources en eau. Il vise spécifiquement à :

- identifier les acteurs concernés ainsi que les niveaux et formes d'organisation des communautés ;
- évaluer les potentialités et les contraintes en matière de gestion des ressources en eau et de leurs usages ;
- mettre en perspective le rôle potentiel du CLE au regard des problèmes identifiés.

L'étude diagnostic contribuant à s'assurer de la viabilité du CLE, un accent particulier a été mis sur les acteurs et les parties prenantes directement ou indirectement concernés par l'eau et les ressources connexes.

Le diagnostic conjoint a été réalisé en respectant la séquence suivante :

- rencontres de concertation (réunion de cadrage, réunion technique) avec les services techniques compétents sur : (i) l'approche générale, (ii) le rôle de la DGAEN dans la mise en place des CLE, (iii) l'implication des services techniques et de l'administration, (iv) la délimitation de l'espace de gestion, (v) des informations pratiques pour l'exécution de la mission et l'organisation du travail de terrain.
- rencontres d'échanges avec les services techniques provinciaux et départementaux, les responsables communaux et les populations de la province du Ziro sur les problématiques du sous bassin. L'équipe s'est investi à toucher le plus grand nombre d'acteurs à la base en associant l'ensemble des localités ;
- collecte d'information auprès des acteurs de l'administration, des collectivités territoriales, des projets et ONG intervenant dans le sous bassin ;

- organisation d'un atelier de restitution/validation du rapport par l'ensemble des acteurs du sous bassin (usagers et organisations de la société civile, collectivités locales, administration).

La démarche méthodologique pour la conduite du diagnostic sur le terrain s'est appuyée sur la Méthode Active de Recherche Participative (MARP) qui regroupe un grand nombre d'outils participatifs. Cette démarche a également intégré la recherche documentaire en s'appuyant sur les documents et données disponibles complétés par des visites de terrain.

2.2 Élaboration du document de Diagnostic Conjoint

L'élaboration du document de diagnostic conjoint s'appuie sur une méthodologie et une organisation spécifique pour la collecte, le traitement et l'analyse de l'information.

2.2.1 Phase préparatoire de la mission DC

La préparation de la mission DC s'est effectuée à deux niveaux :

- Organisation pratique de la mission ;
- Information des acteurs locaux.

Organisation pratique de la mission

Elaboration des outils de collecte de données

Pour l'exécution de la mission, des outils et supports ont été élaborés. Il s'agit notamment : i) des synthèses des données documentaires des PCD et PCD-AEPA des communes concernées ; ii) des grilles de collecte de données auprès des services techniques, ONG, associations, groupements et personnes ressources ; iii) des grilles d'analyse de données ; iv) des supports cartographiques (localisation des villages, ressources naturelles, routes et pistes, infrastructures hydrauliques, occupation des sols, etc.); v) du module de formation/information sur la démarche méthodologique ; vi) des canevas de rédaction des rapports, etc.

Constitution des équipes terrain

La mission terrain a été réalisée par une équipe de deux experts de niveau universitaire (géographie, sociologie) dont un Chef d'équipe et deux animateurs.

Après le recrutement des experts, une première séance de mise à niveau sur les outils s'est tenu les 20 et 21 juin 2017 au siège de l'entreprise bureau d'études ITEXperts. Une deuxième rencontre d'information, d'échange et de mise en route de l'équipe a été organisée le 17 juillet 2017 et la mission a démarré le 18 Juillet 2017.

L'objectif de ces rencontres était de fournir aux experts des informations pratiques pour l'exécution de la mission terrain, à savoir : l'organisation du travail de terrain ; l'appropriation des outils de collecte de données ; l'accord sur le canevas de rédaction du rapport ; l'établissement d'un calendrier prévisionnel d'exécution ; des échanges et l'harmonisation des points de vue sur la conduite de la mission sur le terrain.

Au terme de ces rencontres, un calendrier de dépôt des rapports a été fixé comme suit :

- le 07 août 2017, dépôt des rapports en version provisoire ;
- du 22 au 28 août 2017, finalisation et transmission des rapports en version définitive.

Information des acteurs locaux

Pour une meilleure organisation du travail de terrain, ITEXperts a pris contact avec l'Agence de l'eau du Nakanbé, le Gouvernorat de Koudougou, région du Centre-Ouest, le Haut-Commissariat du Ziro, les préfectures et les mairies concernés, les services techniques déconcentrés de l'Etat, pour les informer du démarrage des travaux de terrain (Diagnostic) pour la mise en place d'un CLE dans le sous bassin Sissili Amont Nord. Cette étape a permis de prendre les premiers rendez-vous pour l'équipe d'experts. Au niveau des préfectures et des mairies, des dispositions ont été prises pour informer tous les services techniques et les organisations de la société civile concernés par cette étude, ceci pour éviter d'éventuelles incompréhensions qui pourraient être un facteur de blocage. Il a été signifié aux différentes structures rencontrées que la réussite de l'étude est liée à leur disponibilité, à la qualité des données fournies et à la qualité des entretiens.

2.2.2. Collecte et analyse des données

Conformément à la méthodologie proposée par l'entreprise bureau d'étude ITEXperts, des rencontres se sont tenues au niveau de chaque commune avec les responsables des mairies, services techniques, organisations de la société civile et autres personnes ressources selon le chronogramme prévisionnel de la mission (**Annexe 9**).

Ces rencontres visaient les objectifs suivants :

- Présenter les membres de l'équipe d'experts aux autorités locales ;

- Exposer à l'administration, aux collectivités, aux organisations de la société civile, aux projets et ONG, le contexte et les objectifs de la mission ;
- Informer l'administration et les collectivités locales sur le processus de mise en place des CLE ;
- Indiquer à l'administration, aux collectivités et aux organisations paysannes, les villages et communes concernés par l'étude ;
- S'informer auprès des services techniques déconcentrés (STD) sur l'existence des structures faitières à impliquer ;
- Collecter des informations sur les communes impliquées : populations, infrastructures hydrauliques, situation organisationnelle, activités socioéconomiques, usagers de l'eau, milieu humain, milieu physique, statistiques agricoles et animales, etc. ;
- Collecter auprès des organisations paysannes des informations sur les potentialités et les contraintes des activités de production.

Dans tous les chefs-lieux de commune, le diagnostic terrain s'est déroulé de façon participative à travers la collecte des données auprès des services techniques, associations, groupements paysans et personnes ressources. Cette collecte des données a permis de disposer d'une masse d'informations dont le traitement et l'analyse ont servi à élaborer le rapport diagnostic.

2.3 Restitution et validation du Diagnostic Conjoint

La validation du DC du CLE SAN a eu lieu le 25 octobre 2017 à Cassou.

2.3.1. Présentation des résultats

L'atelier de validation de l'espace de gestion Sissili Amont Nord a réuni toutes les parties prenantes dans la salle des cérémonies de la mairie de Cassou (**Annexe 4**). La présentation des résultats du DC a porté sur les points suivants :

- Introduction ;
- Démarche méthodologique ;
- Synthèse des résultats ;
- Difficultés rencontrées ;
- Suite des travaux de mise en place du CLE SAN ;
- Risques ;

- Conclusion.

2.3.2. Echanges sur les résultats et validation du DC

Dès l'entame des travaux, le président de séance a suggéré que les amendements de forme soient reversés par écrit au consultant à la fin de l'atelier ; ainsi les amendements de fonds ont porté sur :

- la prise en compte du CPP/Centre-Ouest comme partenaire de mise en œuvre du CLE SAN ;
- la prise en compte de la DREA/CO parmi les acteurs rencontrés ;
- les informations sur les ouvrages hydrauliques à compléter ;
- l'inscription du nom des villages qui ont des portions dans l'espace de gestion en lieu et place du terme inconnu ;
- l'analyse des pressions sur les ressources naturelles comme une contrainte spécifique ;
- l'harmonisation de la numérotation des tableaux ;
- la dénomination des forêts de l'espace de gestion SAN ;
- l'extraction de la commune de Thyou de celles de la province du Ziro et son inscription dans la province du Boulkiemdé ;
- les notions de coupe abusive du bois et d'autorisation de prélèvement ;
- la prise en compte du coton parmi les cultures de rente ;
- L'affinage des limites de l'espace de gestion Sissili Amont Nord en les alignant au nord sur les limites administratives de la commune de Thyou, à l'est sur celles de la commune de Bougnounou et au sud, sur celles de la commune de To.

C'est ainsi que les limites de l'espace de gestion Sissili Amont Nord qui se partageait entre les provinces du Ziro, du Boulkiemdé et de la Sissili, vont évoluer vers un nouvel espace de gestion uniquement compris dans la province du Ziro. Le nouvel espace ainsi défini devra être précisé dans le rapport final du Diagnostic Conjoint.

Le rapport du DC de l'espace de gestion Sissili Amont Nord a été validé à l'unanimité des participants sous réserve de la prise en compte des amendements issus de l'atelier, celui du CST de la DGAEN et des compléments d'information auprès des acteurs par un retour sur le terrain suggéré par le commanditaire (**Annexe 3**).

2.3.3. Mission de collecte d'informations complémentaires

Cette mission complémentaire a été réalisée, en lien avec les préoccupations soulevées pendant la restitution du DC, du 09 au 10 novembre 2017 à Koudougou, Sapouy et dans les communes de Bakata, Bougnounou, Cassou, Dalo et Gao.

Elle s'est poursuivie auprès des pools de l'administration et des collectivités locales durant la première semaine de la phase de mobilisation afin que le rapport final du DC prenne en compte toutes les préoccupations formulées. Il est évident que le retour sur le terrain a fortement impacté sur le respect des délais d'exécutions.

3 MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX

La mobilisation des acteurs s'est déroulée après la mission complémentaire de collecte d'information (**Annexe 12**). Elle a été conduite par le chef d'équipe de la mission du DC assisté par deux (02) animateurs. Les trois collèges d'acteurs (Administration, Collectivités locales et usagers) identifiés dans de « **Document Guide de Conception, Création et Fonctionnement** » des Comités Locaux de l'Eau (2010), ont été organisés en pools d'animation en fonction de la taille de chaque commune : l'animation des séances d'information, sensibilisations/formations ayant réuni les collèges de l'administration et des collectivités locales furent conduites par le chef d'équipe ; et celles ayant réuni les usagers et organisations de la société civile furent conduites par les animateurs.

3.1 Objectif de la mobilisation des acteurs locaux

L'objectif recherché à travers la mobilisation des acteurs est l'adhésion des acteurs au processus GIRE en générale et celui de la mise en place du CLE en particulier. Cette adhésion passe par leur information et leur sensibilisation. Selon le « **Document Guide de Conception, Création et Fonctionnement** » des Comités Locaux de l'Eau (2010) : « *Il s'agit à cette étape de tenir des séances d'informations et de sensibilisation à l'endroit de l'ensemble des acteurs identifiés dans l'état des lieux pour expliquer le concept et les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), les enjeux et problématiques de l'espace concerné, le concept de Comité Local de l'Eau (CLE) et son processus de création.* »

3.2 Déroulement des activités de mobilisation

Le déroulement des activités de mobilisation des acteurs pour la mise en place du CLE SAN a débuté par la formation sur le terrain de deux animateurs locaux assurée par le chef d'équipe. Ce sont des animateurs rompus à la pratique des animations en eau, assainissement et qui maîtrisent le milieu d'étude. Ils sont également bien connus et intégrés auprès des populations locales. En outre ils ont une bonne connaissance des thématiques abordées en GIRE (contexte, concept, principe,) et ont déjà une expérience de travail avec l'entreprise bureau d'études ITEXperts.

La formation des animateurs s'est déroulée les 22 et 25 Novembre 2017. Elle a porté sur le contexte, le concept et les principes de la GIRE, le processus de mise en place des CLE, les résultats du DC et la dynamique de l'évolution des ressources naturelles dans l'espace de gestion SAN (potentialités naturelles forestières et fauniques et dynamique de leur évolution diachronique, situation physique des ressources hydrographiques et dynamique d'évolution, situation des ressources en eau du bassin du Nakanbé).

Une boîte à image accompagnée de deux guides d'animation (Processus de mise en œuvre de la GIRE et Processus de mise en place des CLE) ont été élaborés pour l'information, sensibilisation/formation sur la GIRE. Une synthèse du DC de l'espace de gestion SAN et un document sur la dynamique de l'évolution des ressources naturelles de l'espace de gestion SAN ont été élaborés pour l'information, sensibilisation/formation sur les enjeux et problématiques du milieu d'étude.

Les pools d'animation (au nombre de 12) étant définis, il revenait à l'équipe de mise en place (MEP), de rencontrer les différents acteurs pour négocier les dates de passages dans les cinq (05) communes (Bakata, Bougnounou, Cassou, Dalo et Gao). Cette étape s'est déroulée les 09 et 10 novembre 2017 pour les pools des collèges de l'administration et des collectivités locales et du 20 au 24 novembre 2017 pour le collège des usagers.

Pour chaque commune, le travail de mobilisation terrain a consisté en :

- une convocation – par le biais des autorités concernées – des représentants de l'administration locale, des services techniques locaux et des collectivités locales à participer aux différentes séances programmées à l'intention des pools des collèges de l'administration et des collectivités locales ;
- une convocation – par le circuit des services techniques déconcentrés (STD) de l'agriculture, de l'élevage, et de l'environnement – des organisations socioprofessionnelles paysannes et la mairie pour les autres organisations concernées par la gestion de l'eau (responsables coutumiers, religieux, associations, ONG et projets, etc.) à participer aux différentes séances programmées ;

- des animations de pools composés par le collège des usagers élargis souvent aux CVD (collège des collectivités locales) par les animateurs ;
- des animations de pools composés par les collèges de l'administration et des collectivités locales élargies aux projets et ONG (collège des usagers) par le chef d'équipe.

Initialement programmé dans les pools du collège des usagers (Associations, OP Agriculture, Environnement et Elevage, Coutumiers, Religieux, ONG et Projets), les membres des ONG et projets ont été ramenés au sein des pools regroupant les collèges de l'administration et des collectivités territoriales.

Aussi, les CVD qui n'ont pas été informés dans les délais ou qui sont éloignés du chef-lieu dans certaines communes ont été ajoutés aux pools d'animation du collège des usagers les plus proches (**Annexe 5**)

Les langues utilisées lors des sessions sont le français pour les pools des acteurs de l'administration et des collectivités locales élargies aux projets et ONG ; et le Mooré alterné avec le Nuni pour les pools des usagers et organisations de la société civile.

Les animations des pools se sont déroulées du 21 novembre 2017 au 04 décembre 2017. Elles ont touché environ Cent Cinquante Quatre (154) représentants des structures administratives, des collectivités locales, des organisations socioprofessionnelles paysannes, des organisations de la société civiles locales, des ONG et projets.

3.2.1. Animation des rencontres de mobilisation

Les séances d'animation se sont déroulées suivant un calendrier négocié et établi avec les acteurs locaux et transmis à l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN).

A chaque session, l'animateur accueille et installe les participants. Ensuite il procède aux salutations d'usages suivies des présentations (lui-même, les participants, la mission).

L'animation pour chaque session débute par une introduction sur les objectifs et le contexte de la rencontre (présentation des partenaires AEN, CPP/CO, IN'TIME Experts).

A l'issue de ces généralités, les travaux se poursuivent par : (i) le concept et les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), (ii) le concept de Comité Local de l'Eau (CLE) et son processus de création et enfin (iii) les enjeux et problématiques de l'espace concerné (synthèse du DC et dynamique de l'évolution des ressources naturelles dans l'espace de gestion SAN).

En général, les exposés ont été organisés autour des points suivants :

Module 1 : Concept et principes de la GIRE

1. Contexte de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)

-  Contexte international (mondial)

- ✚ Contexte sous régional (CEDEAO).
- 2. Contexte national (PAGIRE et PNGIRE)
 - ✚ L'introduction de la GIRE au Burkina Faso ;
 - ✚ L'élaboration du document de politique nationale de l'eau ;
 - ✚ L'élaboration du PAGIRE en 2003, son amendement en 2009 et l'élaboration du PNGIRE en 2016 :
 - ✚ La présentation des structures de mise en œuvre et de gestion (SP/PAGIRE, SP/GIRE, DGRE, Agence de l'eau - Comité de Bassin, Conseil d'administration, Direction générale - et Comité Local de l'Eau « CLE ») ;
 - ✚ Adoption du PNGIRE (2016-2030).

Module 2 : Concept et processus de création de CLE

3. Problématiques de l'eau (acteurs, problèmes spécifiques, ...) et enjeux de l'espace de gestion SAN ;
4. Définition du CLE ;
5. Missions principales et prérogatives du CLE ;
6. Espace de compétence du CLE :
 - ✚ Critères de délimitation ;
 - ✚ Structuration de l'espace de compétence.
7. Composition type et rôle des différents collèges d'acteurs du CLE (administration, collectivités locales, usagers) ;
8. Statut, profil et rôle d'un membre de CLE ;
9. Organisation du CLE (Assemblée générale, Bureau exécutif, cellule de contrôle et commissions spécialisées) et rôle et responsabilité du BE ;
10. Accompagnement, fonctionnement et financement du CLE ;
11. Dispositif d'accompagnement.

Module 3 : Enjeux et problématiques de l'espace de gestion SAN

12. Synthèse des résultats du Diagnostic Conjoint :
 - ✚ Milieu physique (situation géographique et administrative de l'espace de gestion SAN) ;
 - ✚ Milieux humain et social, aspects socioéconomiques, cadre organisationnel de l'espace de gestion SAN ;
 - ✚ Synthèse des problématiques liées à l'eau de l'espace de gestion SAN ;
 - ✚ Analyse des problèmes de l'espace de gestion SAN ;
 - ✚ Conclusion et recommandation : proposition adoptée pour la mise en place du CLE (AG et BE ; CC).

13. Dynamique de l'évolution des ressources naturelles dans l'espace de gestion SAN :

- ✚ Potentialités naturelles forestières et fauniques : dynamique de leur évolution diachronique (évolution et variation des espaces de production et des formations forestières ; évolution des espèces fauniques : espèces rares et espèces disparues) ;
- ✚ Situation physique des ressources hydrographiques et leur dynamique d'évolution ;
- ✚ Situation des ressources en eau du bassin du Nakanbé.

3.2.2. Mobilisation et participation des acteurs locaux (usagers, administration et collectivités locales)

La mobilisation a été satisfaisante aussi bien du côté des usagers que de celui de l'administration et des collectivités locales. Toutefois une faible participation des femmes a été notée malgré les dispositions prises lors de la restitution/validation du DC, des négociations du calendrier des animations en vue d'une forte représentativité féminine.

La participation aux échanges a été très satisfaisante et fructueuse dans tous les pools. C'est avec un grand intérêt que les acteurs ont échangé avec les animateurs sur leurs préoccupations. Chacun a fait ressortir **la nécessité vitale de la gestion de l'eau dans l'espace de compétence SAN et a salué la naissance du CLE** qu'il trouve adapté pour la résolution des difficultés que les populations vivent au quotidien. La prise de conscience des problématiques liées à l'eau (indisponibilité et répartition inéquitable) et des enjeux de l'espace de gestion (gestion durable des ressources en eau des cours et plans d'eau, des forêts et des écosystèmes liés) par les acteurs témoigne de leur engouement.

Des questions de compréhension et d'éclaircissement posées ont trouvé réponses. C'est ainsi que les différents acteurs ont promis de s'approprier le futur cadre de concertation qu'est le CLE.

En conclusion, la disponibilité de l'eau (mobilisation en quantité et qualité) demeure une grande préoccupation pour les acteurs de l'espace de gestion SAN. C'est pourquoi la mise en place et le bon fonctionnement du CLE constitueront une solution aux menaces sur la ressource et face auxquelles ces acteurs pensaient être impuissants.

Avant de lever chaque séance de mobilisation, il a été demandé au collège des usagers de désigner par pool d'animation trois (03) représentants ; et aux structures des collèges de l'administration et des collectivités locales (Préfecture, ZAT, ZATE, SDEEVCC, CM et CVD) de même que les points focaux hydrauliques, de désigner deux (02) représentants qui seront chargés d'apporter des observations/amendements sur les textes statutaires mis à leur disposition.

En outre, il a été demandé à chaque collège d'acteurs (administration, collectivités locales et usagers) de désigner leurs représentants à la future Assemblée Générale Constitutive du CLE conformément aux membres désignés dans le DC pour faire partie de l'AG du CLE.

4 CONCERTATIONS POUR L'ELABORATION DES TEXTES CONSTITUTIFS ET REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

Selon le « **Document Guide de Conception, Création et Fonctionnement** » des Comités Locaux de l'Eau (2010) : « *Dans le souci de garantir une efficacité de fonctionnement, le CLE doit se doter de textes réglementaires pour sa reconnaissance, sa gestion interne etc.* » Concernant l'Assemblée Générale, le document guide mentionne : qu'« *Elle est le lieu où les parties s'accordent sur les termes des textes fondamentaux de la future organisation, la validation de ces textes et la mise en place des organes de l'organisation.* »

La réunion pour l'élaboration des textes statutaires a eu lieu le 13 décembre 2017 et celle de l'Assemblée Générale constitutive le 14 décembre 2017 à Cassou.

4.1 Elaboration des textes constitutifs

Il s'est agi, lors la Réunion sur les textes, de valider les projets de textes (Arrêté de création et règlement intérieur) antérieurement amendés par les acteurs (usagers, collectivités locale et administration) entre le 04 et le 12 décembre 2017.

La rencontre s'est tenue dans la salle des cérémonies de la mairie de Cassou le 13 décembre 2017. Le fait marquant de cette rencontre a été les discussions sur la durée du mandat du bureau exécutif (BE) entre les partisans de trois (03) ans et ceux de cinq (05) ans. Après des argumentaires défendus par les deux camps, un vote à main levée a permis au camp de cinq (05) de l'emporter par Vingt-deux (22) voix contre Quinze (15).

Malgré des contraintes de calendrier, la réunion pour l'élaboration des textes a connu une très bonne participation des acteurs (**Annexe 6**).

Le consensus sur les termes des différents textes constitutifs du CLE (Arrêté/décision de création et règlement intérieur) qui ont été consignés furent soumis à l'Assemblée Générale Constitutive pour adoption.

4.2 Assemblée Générale constitutive

Initialement prévue pour le 07 décembre 2017, L'Assemblée Générale constitutive a été reportée pour se tenir le 14 décembre 2017 dans la salle des cérémonies de la mairie de Cassou. Elle a connu une mobilisation et une participation satisfaisantes (**Annexe 8**).

La séquence première a été la validation et l'adoption des textes constitutifs par les membres de l'assemblée générale du CLE SAN. La seconde séquence a consacré la désignation et le vote des membres du bureau exécutif et de la cellule de contrôle par consensus (**Annexe 7**).

5 PRISE DES TEXTES ET INSTALLATION OFFICIELLE

La prise des textes et l'installation officielle sont les deux étapes de la procédure de mise en place qui consacrent la création du CLE : la première conduit à la signature de l'arrêté portant création, attribution, organisation et fonctionnement du comité local de l'eau ; la seconde correspond au lancement officiel des activités du CLE.

5.1 Prise des textes du CLE SAN

L'espace de compétence du CLE SAN est situé exclusivement dans la seule province du ZIRO qui relève de la région du Centre-Ouest. Conformément aux dispositions du « Document Guide de Conception, Création et Fonctionnement » des Comités Locaux de l'Eau (2010), « ...*l'autorité compétente pour la signature de l'arrêté est le gouverneur de la région* » du Centre-Ouest.

Après les travaux de l'AG constitutive du CLE, le consultant a appuyé le bureau de séance pour la rédaction des actes et la constitution du dossier de reconnaissance qui comprend les pièces suivantes :

- le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du CLE SAN ;
- la liste de présence à l'AG constitutive du CLE SAN ;
- la liste des membres du premier Bureau Exécutif du CLE SAN ;
- la liste des membres de la Cellule de Contrôle du CLE SAN ;
- le projet d'arrêté de création du CLE SAN ;
- le règlement intérieur du CLE SAN.

Le dossier ainsi constitué et signé, accompagné par la demande de reconnaissance, a été introduire par le président du CLE SAN auprès du gouvernorat de Koudougou le 15 janvier 2018.

Après deux (02) semaines de procédures administratives, suivies et appuyées par ITEXperts l'Arrêté n°2018-002/MATD/RCOS/GVT/CAB portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité Local de l'Eau Sissili Amont Nord en abrégé « CLE SAN » a été signé le 05 février 2018.

5.2 Cérémonie d'installation officielle.

La cérémonie d'installation officielle étant une activité à caractère solennel, elle marque le lancement officiel des activités du CLE, assoit sa légitimité et assure sa visibilité. Elle est dédiée à l'information du grand public sur l'existence d'un cadre de concertation au sein des communes composant l'espace de compétence du CLE.

La cérémonie officielle d'installation du CLE SAN s'est déroulée le 2018 dans la salle des cérémonies de la mairie de Cassou. Elle a été présidée par le en présence de

6 ACCOMPAGNEMENT DU CLE SAN AU DEMARRAGE DE SES ACTIVITES

Selon le « Document Guide de Conception, Création et Fonctionnement » des Comités Locaux de l'Eau (2010), la dernière étape du processus de mise en place des CLE est l'accompagnement pour le démarrage de ses activités. Cet accompagnement vise à consolider la concertation et la collaboration nouvellement établies dans le cadre du CLE. Dans le cadre de la mise en place du Comité Local de l'Eau Sissili Amont Nord, les activités suivantes ont été programmées : i) la formation des membres de l'Assemblée Générale, du bureau exécutif et de la cellule de contrôle ; ii) l'appui à la tenue de la première réunion du bureau exécutif ; iii) l'appui à l'élaboration du premier programme triennal et iv) l'appui à la tenue de la première session de l'assemblée générale. Toutefois ces activités n'ont pas encore été planifiées faute de budget alloué.

7 LEÇONS APPRISES

7.1 Gestion du temps et respect du calendrier d'exécution

Le calendrier de travail a connu des contraintes majeures dans sa mise en œuvre. Ces contraintes peuvent être observées à deux niveaux :

7.1.1. La forte perturbation de la stratégie d'exécution de ITEXperts

En prévoyant trente-sept (37) jours entre le démarrage de l'étude diagnostic et l'atelier de restitution/validation, le bureau d'étude estimait à dix (10) jours les travaux de terrain et treize (13) jours pour la production du rapport provisoire.

Ce qui implique que le rapport DC devrait être rédigé progressivement sur le terrain et que quatorze (14) jours devraient permettre l'amendement et l'acceptation de la conformité du DC par le CST de la DGAEN (dépôt d'une version provisoire, observations et amendements du CST, intégration des amendements par ITEXperts et reproduction du DC par la DGAEN pour l'atelier de validation).

Cette stratégie a abouti difficilement pour trois raisons principales :

- l'insuffisance ou le manque de données collectées sur le terrain du fait, soit de la non disponibilité ou de la non agrégation de certaines données (celles à fournir essentiellement par l'administration, les informations techniques comme les données sur les ouvrages hydrauliques, l'approvisionnement en eau potable et assainissement, les données sur les statistiques agricoles, l'INOH 2016), soit parce que les personnes responsabilisées étaient absentes lors de notre passage ;
- L'impossibilité de rédiger sur le terrain du fait de la pénibilité du terrain (manque d'infrastructures d'hébergement et des commodités de travail, accessibilité difficile des villages, etc.) ;
- Le travail de synthèse et de production cartographique étant un processus lent et rigoureux ;
- la non prise en compte par le CST de la DGAEN de l'étape d'amendement du DC provisoire avant l'atelier de validation dudit rapport par les acteurs à la base ;
- la difficile compréhension de la démarche méthodologique du consultant par le CST de la DGAEN qui décrit de manière claire toutes les tâches à exécuter suivant les étapes.

En sus des contraintes techniques ci-dessus cités, la longue indisponibilité du chef d'équipe (pour cause de maladie d'août à septembre 2017), a fortement perturbé le calendrier de travail. A cela il faut ajouter les contraintes liées aux procédures d'exécution budgétaire de la DGAEN. Les périodicités des règlements non pas toujours été respecté et sont le plus souvent rallongées par les temps de retour du CST et du traitement comptable et financier de la DGAEN. Ces temps de retour et de traitement pouvant atteindre plusieurs mois.

7.1.2. Les délais des retours des partenaires

D'une manière générale, les périodes d'attente des retours des partenaires dans la mise en œuvre des CLE ne sont pas prises en compte dans la détermination du chronogramme de la mission. Il convient de noter que les délais d'attente des retours s'étalent souvent sur de longues périodes insoupçonnées.

Pour la mise en place du CLE SAN, les retours qui ont impacté les travaux de ITEXperts sont :

- Entre le dépôt du rapport DC (28 septembre 2017) et sa validation (25 octobre 2017) : temps écoulé 21 jours ;
- Entre l'amendement des textes statutaires, la signature des procès-verbaux (transmission pour amendement et signature des PV : 14 décembre 2017) et le dépôt du dossier de reconnaissance (15 janvier 2018) : temps écoulé 31 jours ;
- Entre le dépôt du dossier de reconnaissance (15 janvier 2018) et la signature l'arrêté/ décision de reconnaissance (05 février 2018) : temps écoulé 22 jours ;
- Entre la délivrance de l'arrêté/décision de reconnaissance () et l'installation officielle () : temps écoulé....
- Entre le dépôt du rapport provisoire () et sa validation par la CST () : temps écoulé

Prévu pour durer quatre (04) mois (non compris l'appui au démarrage), le processus a duré environ huit (08) mois (juin 2017 à février 2018) avec toutefois une alternance de périodes de travaux intenses de la MOS et de périodes d'attentes des retours des partenaires.

Au regard de ces contraintes réelles, ITEXperts étale sur huit (08) mois le processus de mise en place d'un CLE en tenant compte des glissements (**Annexe 11**).

Aussi, une des conditions nécessaires à la gestion du temps et du respect du calendrier d'exécution est de rendre disponible au plus tôt les moyens financiers indispensables à l'avancement du travail de terrain.

7.2 Stratégies de mobilisation et de prise en compte des attentes des acteurs

La mobilisation et la motivation de l'ensemble des acteurs constatées lors des différentes étapes du processus de mise en place du CLE SAN, témoignent d'une réelle prise de conscience des problématiques et des enjeux liés à la gestion des ressources en eau de leur espace de gestion.

Il convient de maintenir cet élan et de conforter les membres dirigeants du CLE SAN en renforçant leurs capacités afin de les permettre de jouer pleinement leurs rôles. L'Agence de l'Eau du Nakanbé dont le CLE SAN est l'instance locale, doit s'investir à travers la DGAEN à assurer ce renforcement de capacité. Ainsi, la DGAEN poursuivra l'objectif visé par cette étape dans le processus de mise en place de CLE au Burkina Faso, à savoir consolider la concertation et la collaboration naissante entre elle et le CLE SAN d'une part, et éviter au CLE SAN de sombrer dans la léthargie d'autre part. Fort de son expérience dans la mise en place de CLE au Burkina Faso (thèmes de formations déjà dispensés aux membres des CLE, résultats du DC et échanges avec les membres du CLE SAN, etc.), ITEXperts maintient les thèmes de formation initiaux que sont :

- Rôle des membres et fonctionnement du CLE,
- Gestion comptable et financière du CLE ;
- Techniques d'animation de groupe ;
- Outils et techniques de planification ;
- Techniques de plaidoyer et de recherche de financement.

Etant donné que les membres du CLE sont des structures représentées dans le CLE par des personnes physiques, il importe que ces représentants soient considérés par leurs structures comme prioritaires (point focal) dans la conduite des affaires du CLE, afin de pouvoir capitaliser les formations dispensées. A ce titre, le principe de « redevabilité » devrait être considéré comme un critère d'évaluation interne des structures membres du CLE.

Pour les STD et les collectivités territoriales particulièrement, le CLE devra veiller pour qu'en cas de départ de l'agent « point focal CLE », toute la documentation soit reversée à son remplaçant.

7.3 Compréhension de la GIRE et appropriation du processus

Dans le processus de mise en place de CLE, l'information sensibilisation sur la GIRE commence au début et se poursuit tout au long (du DC à l'installation officielle). ITEXperts conformément au document guide, a mis l'accent sur la sensibilisation pendant la phase de mobilisation qui constitue une étape charnière. Ainsi, le bureau a mis à profit chaque rencontre de mobilisation des acteurs pour informer, sensibiliser et former l'ensemble des acteurs sur : i) le concept et les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ; ii) le concept de Comité Local de l'Eau (CLE) et son processus de création et enfin iii) les enjeux et problématiques de l'espace de gestion Sissili Amont Nord.

Bien que n'étant pas assez bien imprégnés de la GIRE, la grande majorité des acteurs de l'espace de gestion Sissili Amont Nord ont fait montre d'un bon niveau d'information et d'appréhension des enjeux et problématiques liées à l'eau de leur sous bassin.

La nécessité de création d'un cadre de concertation avec des membres bien formés dans le but d'assumer pleinement leur rôle dans la gestion intégrée des ressources en eau a été exprimée durant tout le processus. La préoccupation des membres étant de mettre en place un CLE dynamique pour qu'il ne devienne pas une structure de plus.

L'espoir que fondent les acteurs sur le CLE s'est traduit également par leur impatience dans l'attente de la signature de l'arrêté et l'expression de joie qui l'a accueillie.

7.4 Participation des femmes

La mobilisation des femmes a été faible à toutes les étapes du processus. Le tableau suivant fait l'économie de la mobilisation des femmes par activité.

Tableau1 : Niveau de mobilisation des femmes par activité

Activités	Nbre de participants attendus	Nbre de présents	%	Nbre d'homme	Nbre de femmes	%
Atelier de restitution/validation	80	74	92,5	66	08	10,8
Réunions d'information/sensibilisation	184	154	83,70	133	22	14,28
Réunion sur les textes constitutifs du CLE SAN	39	40	102,6	35	05	12,5
Assemblée Générale Constitutive du CLE SAN	78	73	88,5	66	07	9,59
Installation officielle du CLE SAN						

(Source : Enquête terrain, ITEXperts 2017)

Le tableau ci-dessus indique que la plus forte mobilisation des femmes a été observée au cours des réunions d'information, sensibilisation/formation soit 14,28% et la plus faible lors de l'assemblée générale constitutive du CLE SAN, soit 9,59%.

Le déroulement de la mission entre la période hivernale et celle des récoltes pourrait avoir influencé en grande partie la mobilisation des femmes. D'autres raisons telles que la faiblesse du niveau des organisations paysannes féminines et la négociation des calendriers de mobilisation des acteurs avec des leaders et responsables locaux en majorité de sexe masculin, pourraient également expliquer la faible mobilisation des femmes. De même, la faible présence des femmes au niveau de l'administration et des collectivités locales rend impossible le choix, surtout quand le poste administratif à un seul agent.

Des efforts supplémentaires devraient être déployés pour parvenir à une mobilisation satisfaisante des femmes, quand on est confronté à ce type de contraintes réelles.

Toutefois, malgré leur faible mobilisation, les femmes ont participé activement aux échanges et ont pu ainsi occuper des postes de responsabilités dans le Bureau Exécutif du CLE SAN (**voir annexe 8**).

7.5 Variantes et valeurs ajoutées à l'approche méthodologique

Le commanditaire ayant une expérience dans la mise en place des CLE, ITEXperts a souhaité une rencontre d'harmonisation des approches suivant l'expérience de chaque partie. Cette rencontre a eu pour d'avoir une compréhension commune du contenu de chaque étape citée dans le document guide (2010). Elle a eu lieu le 20 octobre 2017 dans la salle de réunion de la DGAEN à Ziniaré (**Voir annexe 3**).

La création ou mise en place d'un nouveau CLE reste toujours une expérience spécifique. C'est pourquoi les expériences acquises à travers la mise en place du CLE SAN sont multiples et variées :

- ITEXperts s'est appuyé sur la délimitation de base de l'espace qui a été faite par la DGRE/DGAEN pour produire une carte de l'espace de gestion Sissili Amont Nord. Cette carte déclinée en versions thématique et synthétique a servi à l'analyse de l'espace de gestion avant le démarrage des travaux. Elle a ensuite été affinée sur la base d'informations recueillies sur le terrain, des problématiques dégagées par l'étude diagnostic pour proposer une délimitation plus précise de l'espace de gestion.
- L'outil SIG a été d'un grand apport car il a permis un travail interactif aux différentes étapes de la collecte, du traitement et de l'analyse des données.
- L'organisation des séances d'information, sensibilisation/formation par pool d'acteurs et la détermination du nombre de participants par pool ont permis de planifier et de mettre en œuvre la mobilisation des acteurs avec efficacité.
- L'octroi d'une prise en charge, à un taux relativement bas, en lieu et place de pause-café lors de la phase de mobilisation, pourrait être répliqué pour la mise en place des futurs CLE.

- la tenue de la réunion pour l'élaboration des textes statutaires la veille de la tenue de l'Assemblée Générale constitutive est une nécessité car elle permet: i) de clarifier de nombreuses questions sur le fonctionnement de l'organisation ; ii) d'amender les projets de texte en conséquence avant de les soumettre à l'approbation des membres le jour de l'AG, iii) de minimiser le coût des activités en évitant des allers-retours entre la réunions sur les textes et l'Assemblée Générale Constitutive.
- L'expérience du consultant dans l'implication et la mobilisation de l'administration dans les activités multi-acteurs a facilité les démarches auprès de l'administration locale et régionale. Elle a été d'un grand apport dans l'organisation des ateliers, des réunions et du processus de prise des textes. ;
- La production d'un rapport de sensibilisation de la phase de mobilisation. Cette phase est longue (de la mobilisation des acteurs à la l'installation officielle)mais n'est pas consacrée par la production d'un livrable. L'entreprise bureau d'études IT Experts la considérant comme une phase capitale car c'est le lieu de la mise en place du CLE, donc tributaire de son dynamisme et de l'engagement des acteurs à le soutenir dans ses activités futures (**Annexe 12**)

CONCLUSION

Toutes les étapes du processus de mise en place de CLE ont été respectées et se sont bien déroulées, mais pas sans difficultés.

Le diagnostic conjoint qui s'est déroulé en saison des pluies, période des travaux champêtres et inaccessibilité de certaines localités, a connu une faible disponibilité des acteurs à la base et des difficultés de mobilisation de données agrégées.

La phase de mobilisation des acteurs qui a suivi en octobre et novembre, a connu une difficulté de mobilisation du fait des travaux de récoltes, de difficultés de communiquer avec certains leaders des organisations socioprofessionnelles.

La collaboration entre l'Agence de l'eau du Nakanbé et la MOS (l'entreprise bureau d'études ITEXperts) a été marquée par certaines incompréhensions sur la démarche méthodologique (surtout au démarrage), et la lenteur dans les retours administratifs.

Toutes ces difficultés ont été fort heureusement résolues au fil du temps. Il ressort ainsi que la gestion harmonisée des étapes et du calendrier des rencontres sont des éléments majeurs du processus étant donné le nombre d'acteurs impliqués, leurs occupations et leurs positions géographiques. Il est par exemple important que les dates des réunions d'élaboration des textes et de l'Assemblée Générale constitutive soient déterminées et respectées au mieux avant le démarrage de l'étape de mobilisation des acteurs ; car c'est durant cette étape que les acteurs sont informés du planning. Toute modification du calendrier entraîne d'énormes désagréments comme des déplacements et des dépenses financières inutiles.

8 ANNEXES

Annexe 2 : Programme des ateliers et réunions en vue de la mise en place du CLE SAN

ACTIVITES	COMMUNES	COLLEGE/POOLS	LIEU DE LA RENCONTRE	DATES DES ACTIVITES		NOMBRE DE VILLAGES	NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	NOMBRE DE PARTICIPANTS EFFECTIFS	OBSERVATIONS
				PREVUES	REALISEES				
Atelier de Validation du DC de l'EG.CLE SAN	Bakata, Bougnounou, Cassou, Dalo, Gao	-	Cassou	25/10/2017	25/12/2017	-	80	74	Mobilisation satisfaisante
Mobilisation des acteurs	Bakata	Administration et Collectivité/pool 1	Bakata	21/11/2017	21/11/2017	01	09	09	Mobilisation satisfaisante
	Bougnounou	Administration et Collectivité/pool 2	Bougnounou	24/11/2017	24/11/2017	09	14	09	Les CVD des 7 villages administratifs étaient conviés. Seuls 3 CVD ont pu faire le déplacement, les autres ont été invités à participer avec les pools des usagers
		Usagers/pool 2	Dana	26/11/2017	24/11/2017	06	24	13	Le nombre attendu était de 20 participants au départ. Les 04 CVD n'ayant pas pu faire le déplacement pour raisons de distance et de prise en charge, ils ont été ajoutés à ce pool.
		Usagers/pool 1	Bougnounou	30/11/2017	24/11/2017	04	26	17	Le village de Kou relevant de la commune de Bakata a été joint à ce pool. Aussi, au regard du faible taux de mobilisation dans ledit pool 1 et du nombre élevé des OPA à Bougnounou, le nombre de participants initial étant de 15, il a été amené à 26 pour résorber les 11 absents du pool 1.

ACTIVITES	COMMUNES	COLLEGE/POOLS	LIEU DE LA RENCONTRE	DATES DES ACTIVITES		NOMBRE DE VILLAGES	NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	NOMBRE DE PARTICIPANTS EFFECTIFS	OBSERVATIONS
				PREVUES	REALISEES				
	Cassou	Administration et Collectivité/pool 3	Cassou	23/11/2017	23/11/2017	16	23	07	Il était attendu les CVD des 16 villages administratifs. Seul le CVD central a pu faire le déplacement. Les autres n'ayant pas pu soit parce qu'ils n'ont pas eu l'information, ou l'ont eu tard, soit parce qu'ils sont distants de Cassou et qu'il n'y a pas de prise en charge.
		Usagers/pool 5	Cassou	03/12/2017	23/11/2017	07	31	25	Il était attendu 06 CVD (celui de Cassou ayant pris part avec le pool de l'administration et des collectivités) et 25 usagers (plusieurs OPA recensées dans ces villages).
		Usagers/pool 6	Oupon	01/12/2017	01/12/2017	04	12	12	Il était attendu 03 CVD (un des villages n'est pas administrativement reconnu) plus 09 usagers.
		Usagers/pool 7	Lon	02/12/2017	02/12/2017	06	12	11	Il était attendu 06 CVD plus 06 usagers du faible nombre d'OPA recensées dans ces villages.
	Dalo	Administration et Collectivité/pool 4	Dalo	04/12/2017	04/12/2017	04	11	13	En raison du faible taux de participation des usagers, ceux qui ont eu l'information tard ont été invités à participer avec ce pool.

ACTIVITES	COMMUNES	COLLEGE/POOLS	LIEU DE LA RENCONTRE	DATES DES ACTIVITES		NOMBRE DE VILLAGES	NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	NOMBRE DE PARTICIPANTS EFFECTIFS	OBSERVATIONS
				PREVUES	REALISEES				
		Usagers/pool 3	Dalo	01/12/2017	01/12/2017	04	20	10	Faible participation en raison des difficultés de joindre les acteurs sur le terrain (pas de couverture réseau, mauvais numéro de contact).
	Gao	Administration et Collectivité/pool 5	Gao	30/11/2017	30/11/2017	05	12	10	Mobilisation satisfaisante (1 CVD et pas de représentant pour Borne fonden).
		Usagers/pool 4		30/11/2017	30/11/2017	05	20	19	Mobilisation satisfaisante.
Réunion sur les textes	Bakata, Bougnounou, Cassou, Dalo, Gao	-	Cassou	06/12/2017	13/12/2017	-	39	40	Il y a eu une absence et 02 participants concernés uniquement pour l'AG ont participé. Mobilisation excellente
Assemblée Générale Constitutive	Bakata, Bougnounou, Cassou, Dalo, Gao	-	Cassou	07/12/2017	14/12/2017	-	78	73	Mobilisation satisfaisante.

Annexe 3 : Compte rendu de la réunion d'harmonisation des approches dans le cadre de la mise en place du CLE Sissili Amont Nord

Groupement d'Intérêt Public/
Agence de l'Eau du Nakanbé

Comité de Bassin

Conseil d'Administration

Direction Générale de l'Agence
de l'Eau du Nakanbé

BP : 95 Ziniaré /TEL. 25 30 98 71
E-mail : dgaenakanbe@yahoo.fr



Burkina Faso

Unité – Progrès – Justice

COMPTE RENDU

**RENCONTRE D'HARMONISATION DES
APPROCHES DANS LE CADRE DE LA MISE
EN PLACE DU CLE SISSILI AMONT NORD**

Octobre 2017

SOMMAIRE

Introduction.....	30
Déroulement des travaux	30
Organisation pratique des réunions.....	31
Conclusion	32

Introduction

Le 20 Octobre 2017, s'est tenue à partir de 9h 00 mn, dans la salle de réunion de la DGAEN une rencontre d'échange avec l'entreprise bureau d'études IN'TIME Experts pour l'harmonisation, la mise à niveau et la compréhension des différentes approches dans la cadre de la mise en place du CLE Sissili Amont Nord (SAN).

L'ouverture des travaux a été marquée par le mot du Directeur General de l'Agence de l'Eau du Nakanbé, Mr KABORE W Ghislain Anselme. Il a d'abord remercié les participants. Ensuite il a rappelé le contexte en mentionnant que la DGAEN avait développé une stratégie de mise en place des CLE dans son espace de compétence. Aussi, comme l'entreprise bureau d'études IN'TIME Experts a une approche de mise en place de CLE, il était donc nécessaire que cette rencontre puisse permettre d'harmonisation les différentes approches pour faciliter la mise en place du CLE Sissili Amont Nord.

Déroulement des travaux

La DGAEN a d'abord présenté l'approche développée de mise en place du CLE. Ensuite, l'entreprise bureau d'études IN'TIME Experts a exposé la démarche développée pour la mise en place du CLE SAN. A l'issue des différentes présentations, le constat général est que toutes les deux approches se fondent sur le document guide de 2010 de mise en place des CLE. Donc, il n'y a pas de différence fondamentale entre les deux approches, c'est plutôt la méthodologie d'organisation des rencontres de restitution du diagnostic conjoint, la tenue des Assemblées Générales constitutive et de la cérémonie d'installation officiel du CLE qui sont un peu différente.

Ainsi, la DGAEN et l'entreprise bureau d'études IN'TIME Experts ont convenu qu'il faut une étape supplémentaire en amont des 7 étapes que préconise le processus de mise en place des CLE au Burkina Faso. Si dans le souci d'harmoniser les approches de mise en place des CLE la collaboration entre le projet FASO KOOM et les cinq (05) agences de l'eau du Burkina Faso a proposé une l'étape 0 qui vise à préciser les préalables nécessaires au lancement d'un processus de mise en place de CLE, l'entreprise bureau d'études IN'TIME Experts estime qu'il faut en plus de cela que l'affinage de l'espace de gestion de CLE constitue une étape dans le processus de mise en place des CLE. C'est une étape importante dans la mise en place des Comités Locaux de l'Eau notamment la cartographique pour l'affinage de l'espace de gestion et de compétence du CLE.

Bien que le « Document guide de conception, création et fonctionnement des CLE », en son point 4.2. Structuration de l'espace de compétence de CLE précise que *« des travaux de terrain seront parfois indispensables pour ajuster les limites, en concertation avec l'ensemble des acteurs. Ils sont nécessaires pour prendre en considération d'autres paramètres qui auraient été occultés lors des phases précédentes d'élaboration des schémas de couverture spatiale des CLE. »*, il n'inscrit ses travaux de terrain à aucune des 7 étapes du processus de mise en place de CLE.

Aussi, les participants ont convenu qu'il faut impliquer tous les acteurs à la base dans l'élaboration des documents afin de faciliter l'appropriation desdits documents.

En outre pour un bon fonctionnement du CLE, ils ont insisté sur le respect de l'étape 7 : accompagnement du CLE. A ce niveau le consultant apporte un appui technique dans la tenue des rencontres et dans le renforcement de capacités des acteurs (formation BE, CC, AG tenue de la première réunion du bureau, de la première session de l'AG du CLE et de l'élaboration du plan triennale du CLE), tandis que le commanditaire (DGAEN) assiste le CLE dans l'organisation de ses trois premières rencontres (AG constitutive, 1^{ère} réunion du BE et 1^{ère} session de l'AG du CLE), aide le CLE avec des formations leur permettant de mieux accomplir leur mission (choix des thèmes de formation). Par la suite l'AEN doit prévoir des dotations en outils de gestion (PGE, SDAGE), en moyens techniques et financiers.

Par ailleurs, pour la restitution du DC, l'affinage des limites du sous bassin, notamment la justification des portions territoriales qui feront ou non partie de l'espace de gestion du CLE, se fait en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Aussi, les participants ont convenu qu'au niveau de l'étape 2 du guide « mobilisation des acteurs » les acteurs sont regroupés en deux pools principaux qui vont se dérouler dans chacune des communes notamment le pool de l'administration et le pool des usagers. Si les usagers sont nombreux, ils seront regroupés par grappe. Avec chaque pool, il y aura des séances d'animation. Toutes ces actions visent à faire participer tous les acteurs afin de les mettre au même niveau. A partir de la mobilisation, les textes sont déjà ventilés aux représentants de chaque collège membres du comité de rédaction pour l'élaboration des textes constitutifs avant l'Assemblée Générale constitutive. Cette réunion est convenue pour se tenir la veille de l'AG constitutive.

A l'étape 3 du guide « Assemblée Générale », il s'agira de l'amendement et de la validation des textes constitutive du CLE, de l'élection des membres du BE et de la Cellule de contrôle du CLE.

NB : l'AG et l'installation officielle du CLE dans ce cas précis vont se dérouler en deux étapes distinctes conformément au guide d'installation des CLE de 2010.

En outre, au regard du retard observé dans le déroulement de la mission de mise en place du CLE Sissili Amont Nord, il a été convenu que le bureau actualise le chronogramme pour la suite de sorte que toutes les activités se déroulent d'ici la fin du mois de décembre. Toutefois la DGAEN a souligné que des questions budgétaires pourraient l'amener à reporter les activités entrant dans le cadre de l'accompagnement (formation, session de planification des activités, 1^{ère} réunion du BE et 1^{ère} session de l'AG) au mois de janvier 2018.

Organisation pratique des réunions

Le bureau initie des projets de documents (Terme De Reference, lettres/correspondance, PV, discours) qu'il transmet à la DGAEN pour amendement ;

La DGAEN transmet tous les documents à caractère administratif (lettres/circulaires d'invitation par les autorités) aux autorités administratives pour finalisation et signature ;

La reproduction des documents est à la charge de la DGAEN ;

La prise en charges des participants, salle, pause-café sont assurés par la DGAEN ;

Le bureau d'étude accompagne le CLE pour la signature des documents.

Conclusion

Tous les participants à cette rencontre ont eu chacun un sentiment de satisfaction. Les discussions ont été constructives et enrichissantes à cause de la franchise des expériences partagées. Il reste que l'AEN et le bureau d'étude en général avait les mêmes approches de mise en place des Comités Locaux de l'Eau.

Rapporteur (DGAEN)

SIRI Yamba

Annexe 4 : Compte rendu de l'atelier de validation du DC de l'espace de gestion Sissili Amont Nord

Groupement d'Intérêt Public/
Agence de l'Eau du Nakanbé

Comité de Bassin

Conseil d'Administration

Direction Générale de l'Agence de l'Eau
du Nakanbé

BP : 95 Ziniaré /TEL. 25 30 98 71

E-mail : dgaenakanbe@yahoo.fr



Burkina Faso

Unité – Progrès – Justice

COMPTE RENDU

**ATELIER DE VALIDATION DU DIAGNOSTIC CONJOINT DE
L'ESPACE DE GESTION SISSILI AMONT NORD**

Octobre 2017

Le mercredi 25 octobre 2017, s'est tenue à partir de 10h 00 mn, dans la salle de réunion de la mairie de Cassou l'atelier de restitution du rapport diagnostic conjoint de l'étude pour la mise en place du comité Local de l'Eau (CLE) du sous bassin Sissili Amont Nord (SAN)

Présidée par Madame le Haut-commissaire de la province du Ziro, la rencontre a connu la participation des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités territoriales appartenant à l'espace de gestion Sissili Amont Nord des provinces du Ziro, du Boulkiemdé et de la Sissili, des usagers de l'eau de l'espace du CLE SAN, des CVD, des chefs coutumiers de certaines localités, du bureau d'étude ITExperts et des représentants de l'Agence de l'Eau du Nakanbé (**confère liste de présence en annexe**).

Le mot de bienvenue a été prononcé par Monsieur le Maire de la commune de Cassou suivi du mot introductif de Monsieur ILBOUDO Adama, Directeur de l'Eau et de l'Environnement à l'Agence de l'Eau du Nakanbé représentant le Directeur Général de l'AEN.

Le Discours d'ouverture de l'atelier a été prononcé par Madame le haut-commissaire de la province du Ziro qui a expliqué aux participants le bien-fondé de la mise en place du CLE et le rôle de tout un chacun dans la validation du présent rapport de diagnostic conjoint de l'espace de gestion SAN.

Le présent compte rendu fait la synthèse de la rencontre et les recommandations faites par l'ensemble des participants.

Deux communications ont été présentées à cet atelier que sont :

- ✓ Présentation de l'Agence de l'Eau du Nakanbé ;
- ✓ Présentation des résultats du rapport Diagnostic.

I. PRESENTATION DE L'AGENCE DE L'EAU DU NAKANBE

La présentation de L'Agence de l'Eau du Nakanbé a été faite par Monsieur ILBOUDO Adama, Directeur de l'Eau et de l'Environnement. Il a fait ressortir les principaux points suivants :

- ✓ La création, les missions, les organes, les instances et l'organigramme de l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN) ;
- ✓ L'espace de gestion de l'AEN avec les données sur les infrastructures hydrauliques, la démographie, les régions, les provinces et communes concernées.
- ✓ Les problématiques de gestion des ressources en eau, les pratiques dégradantes, la pollution des eaux, la pollution biologique Etc....
- ✓ Le processus de mise en place de CLE, leur fonctionnement, les missions et les réalisations des comités locaux de l'eau existants.

II. PRESENTATION DES RESULTATS DU RAPPORT DIAGNOSTIC CONJOINT DE L'ESPACE DE GESTION SAN.

Cette présentation a été faite par Monsieur DAKUYO Wotuen Blaise du bureau d'étude ITExperts, Elle porté sur les principaux points suivants :

- Les objectifs et résultants attendus de l'étude ainsi que la démarche méthodologique déployée ;
- La synthèse des résultats de l'espace (climat, relief, ressource en eau, agriculture, élevage, population, villages concernés, problématiques liées à l'eau, analyse des contraintes et problématiques majeures de l'espace de gestion, etc.) ;
- Les difficultés rencontrées dans la conduite de l'étude en indiquant entre autres l'indisponibilité des acteurs, l'inaccessibilité des sites et de certaines données (notamment agricoles, pluviométriques, sur le cheptel et l'activité des CAF) ;
- La suite du processus de mise en place du CLE ;
- Les risques qui peuvent perturber le chronogramme.

A la suite de ces communications, le Diagnostic conjoint a été soumis à l'amendement des participants qui l'ont examiné dans sa forme et sur son fond. Les échanges ont principalement porté sur les points suivants :

- L'affinage des limites du CLE SAN ;
- La transmission tardive du DC qui n'a pas permis à certains participants de le lire avant l'atelier ;
- L'opportunité de l'appartenance des localités de Thyou et To au CLE SAN ;
- Les critères de délimitation des sous bassins de l'espace de gestion du Nakanbé et en particulier celui du SAN ;
- Les structures et usagers rencontrés lors des consultations ;
- La précision du type d'autorisation dont il est fait usage dans le cas de l'exploitation des forêts ;
- Les programmes d'aménagement ou de gestion des retenues d'eau de l'AEN ;
- Le fonctionnement des CLE de l'AEN ;
- La vérification de l'exactitude de certaines données par le consultant en collaboration avec les structures ou services appropriés ;
- La situation de la dégradation des ouvrages hydrauliques de l'espace de gestion SAN ;
- Les critères d'évaluation du taux d'accès à l'eau potable ;
- L'appropriation par les CLE des textes régissant leurs fonctionnements.

Suggestion et recommandations

Les échanges ont permis de formuler des suggestions et recommandations à l'endroit du bureau d'étude. Ce sont :

- Compléter les données sur les ouvrages hydrauliques de l'espace de gestion SAN, notamment sur le volume, l'année d'exécution, la typologie de l'ouvrage, l'utilisation principale et l'état actuel ;
- Prendre en compte la question des pesticides dans les problématiques évoquées ;
- Impliquer le projet CCP dans la phase enquête pour prendre en compte les informations et données dont il dispose ;
- Considérer la pression sur les ressources naturelles parmi les contraintes spécifiques du sous Bassin SAN ;
- Prendre contact avec la DPAAH pour mieux préciser les informations manquantes concernant les données sur l'agriculture ;
- Considérer le coton parmi les produits de rente dans l'espace de gestion SAN ;
- Distinguer les forêts protégées des forêts classées car il n'existe aucune forêt classée dans l'espace de gestion SAN ;
- Vulgariser les rapports du DC auprès usagers

En vue de tenir compte des suggestions et recommandations ci-dessus, le commanditaire par la voix du représentant du Directeur Général de l'AEN a estimé qu'il fallait que le consultant revienne sur le terrain et a fait de cette exigence la condition de l'acceptation du rapport DC. Avant de clore l'atelier, Madame le Haut-Commissaire, présidente de séance, a soumis le DC aux participants qui l'ont validé sous réserve de la prise en compte de tous les amendements.

C'est à 14h 30 mn qu'elle a procédé à la clôture de l'atelier. Dans son propos, elle a remercié l'ensemble des participants pour leurs pertinentes contributions, exhorter le bureau d'étude à prendre en compte toutes les questions soulevées et à souhaiter un bon retour à tous.

Le rapporteur (DGAEN)

ZONGO Séraphin

Annexe 5 : Liste des participants à l'atelier de validation du DC de l'espace de gestion Sissili Amont Nord

Groupement d'Intérêt **P**ublic/**A**gence de l'**E**au du **N**akanbé

Comité de **B**assin

Conseil d'**A**dministration

Direction **G**énérale de l'**A**gence de l'**E**au du **N**akanbé



 Burkina Faso

Unité – Progrès – Justice

**LISTE DE PRESENCE A L' ATELIER DE VALIDATION DU DIAGNOSTIC CONJOINT DE L' ESPACE DE GESTION SISSILI AMONT
 NORD**

CASSOU LE 25 OCTOBRE 2017

Nro	Nom & Prénom (S)	Structure	Localité	Contacts/mail
01	BONKOUNGOU Adama	Préfecture	Bougnounou	73 24 16 50/ Bonkodams84@yahoo.fr
02	NEBIE Salifo	ZATE/Elevage	Bougnounou	76 24 10 54
03	KABORE W. M. Ludovic	SDEEVCC	Bougnounou	70 07 02 58
04	KORGO Mahamoudou	ZAT	Bougnounou	70 07 06 47
05	NEBIE Issouf	Mairie	Bougnounou	71 51 06 80
06	BENAO Leonel C.	CVD	Bougnounou	70 97 03 57
07	BENAO Bapian Olivier	Autorités coutumières	Bougnounou	76 82 68 38
08	NAGATE Ibrahim	Point focal	Bougnounou	S/C 67 84 83 63
09	SANKARA Noufou	OP agriculture	Bougnounou	75 26 71 87
10	BA Issiaka	OP Elevage	Bougnounou	70 39 26 75
11	DIASSO Kabou	OP Environnement	Bougnounou	62 50 92 91
12	KABRE Saidou	Préfecture	Thyou	-
13	KABORE M. Sylvain	Mairie	Thyou	-
14	BIRBA Téganaba	CVD	Thyou	-
15	OUEDRAOGO/ZOUNGRANA Clariste	Haut-Commissariat/Ziro	Sapouy	70 04 20 59
16	SAWADOGO W. Alain	CPP	Koudougou	76 40 21 90

Nro	Nom & Prénom (S)	Structure	Localité	Contacts/mail
17	KABORE Souhaibo	DREA-CO	Koudougou	75 02 05 53
18	OUEDRAOGO Abdoul Salam	DPAAH	Sapouy	71 86 14 60
19	BORO Sidi	DPRAH	Sapouy	70 79 35 18
20	YABAO Mahamadi	DPEEVCC	Sapouy	70 11 95 89
21	SAWADOGO W. Remi	Préfecture	TO	-
22	BOUGNAN/NIGNAN Adama	Mairie	TO	-
23	DABO Abdramane	CVD	TO	-
24	SANOU Koti Noël	Préfecture	GAO	71 19 08 70
25	SIDIBE Moussa	ZATE	GAO	76 02 54 53/ gnakoo@yahoo.fr
26	NANA Moussa Evariste	SDEEVCC	GAO	70 08 38 45
27	SANE Mohamine	ZAT Agriculture	GAO	76 29 14 27
28	DIASSO Kasoum	Mairie	GAO	76 14 38 48
29	BENAO B. Francis	CVD	GAO	76 08 26 86
30	ZIBA Sophie	Point focal hydraulique	GAO	S/C 77 66 02 90
31	BENAO Boubié	Autorités coutumières	GAO	-
32	BENOA Babou	OP Agriculture	GAO	70 60 81 74
33	SAWADOGO Daouda	OP Elevage	GAO	-
34	BENOA Seydou	OP Environnement	GAO	-
35	TAGNAN Kaption	Coordination des femmes	GAO	-
36	KONATE Drissa	Préfecture	Bakata	72 82 50 11/ odriskonat@gmail.com
37	KABORE Bernabé	ZATE Elevage	Bakata	70 06 85 00
38	COMPAORE Yembi	CDEEVCC	Bakata	70 26 48 76
39	YAMEOGO Sibiri	ZAT agriculture	Bakata	70 36 43 42/ yamogosibiri@gmail.com
40	NIGNAN Bitiou Adama	Mairie	Bakata	78 60 85 16
41	DIASSO Bapan	CVD	Bakata	78 26 09 41
42	YAMEOGO Timbi	Point focal hydraulique	Bakata	S/C 70 79 80 17
43	DIASSO Kora Pierre	Autorité coutumière	Bakata	-
44	NIGNAN Béli	Chef de terre	Bakata	-
45	KOINDA Rasmané	OP Agriculture	Bakata	-
46	DJIMOUDI Sandrine	Préfecture	Dalo	70 28 22 64
47	YE Oumarou	ZATE Elevage	Dalo	70 09 85 40

Nro	Nom & Prénom (S)	Structure	Localité	Contacts/mail
48	LAMIEN Amadou Siédoubé	SDEEVCC	Dalo	-
49	TRAORE Madou	ZAT Agriculture	Dalo	76 01 41 71
50	KABORE Ousséni	Mairie	Dalo	75 55 80 89
51	TAGNAN Ibié	CVD	Dalo	76 23 58 65
52	SANKARA Oumarou	Point focal hydraulique	Dalo	75 08 16 79
53	ZIBA Batibié	Autorités coutumières	Dalo	-
54	NEBIE Fulbert	CUE/barrage de Dalo	Dalo	74 82 38 51
55	TAGNAN Katiana Odette	Coordination des femmes	Dalo	-
56	ZIBA Batia Abel	OP Agriculture	Dalo	76 17 35 40
57	BARRY Boallo	OP Elevage	Dalo	76 12 11 62
58	ZABRE Amado	OP Environnement	Dalo	-
59	SOULAMA Bahona	Préfecture	Cassou	76 36 08 78
60	BARRO Doulaye	SDEEVCC	Cassou	66 84 0042
61	VEBAMA Maïmouna	ZAT Agriculture	Cassou	70 72 69 26
62	DIASSO Dramane	Mairie	Cassou	76 56 09 03
63	DIASSO Elhadj Nouhoun	CVD	Cassou	-
64	NIGNAN Boukari	Point focal hydraulique	Cassou	S/C 76 85 75 15
65	DIASSO Oumarou	Autorités coutumières	Cassou	76 44 77 11
66	DIASSO Adama	OP Agriculture	Cassou	-
67	DIASSO Karimou	OP Elevage	Cassou	-
68	NIGNAN Luc	OP Environnement	Cassou	74 46 08 07
69	ZONGO S. Séraphin	AEN	Ziniaré	70 26 27 24
70	ILBOUDO Adama	AEN	Ziniaré	70 71 11 12
71	YAMEOGO Hortense	AEN	Ziniaré	78 30 65 94
72	KIENTEGA Bertrand	AEN	Ziniaré	70 72 17 54
73	BADJEL Balili	Haut-Commissariat/Ziro	Sapouy	70 73 56 28
74	DAKUYO W. Blaise	ITExperts	Ouagadougou	70 53 03 73

Annexe 6 : Compte rendu de la sensibilisation des acteurs de MEO de la GIRE dans l'EG. SAN

Direction Exécutive

Département Ingénierie Sociale et Economique



01 BP: 3477 Ouagadougou 01

TEL. 25 45 58 65/79 66 35 35

Email: intimeconsulting@yahoo.fr

intimeconsulting@gmail.com

ESPACE DE COMPETENCE DE L'AGENCE DE L'EAU DU NAKANBE (EC-AEN)

COMPTE RENDU DE LA SENSIBILISATION DES ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DE
LA GIRE DANS LE SOUS BASSIN SAN

Février 2018



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION.....	43
2	ACTIVITES REALISEES.....	43
	Mise à niveau des animateurs	44
	Affectation des collèges d'acteurs à des pools.....	44
	Animation des pools	44
3	RESULTATS OBTENUS	45
	Répartition des collèges d'acteurs en pools	Erreur ! Signet non défini.
	Déroulement des animations	45
	Mobilisation des acteurs.....	46
	Participation des acteurs locaux.....	46
4	DIFFICULTES RENCONTREES.....	46
5	SUGGESTIONS/RECOMMANDATIONS.....	47

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADCG	:	Association pour le Développement Communautaire de Gao
AEN	:	Agence de l'Eau du Nakanbé
AUE	:	Association des Usagers de l'Eau
CAF	:	Chantiers d'Aménagements Forestier
CLE	:	Comité Local de l'Eau
CPP/RCOS	:	Country Partnership Program/Centre-Ouest
CVD	:	Conseil Villageois de Développement
DC	:	Diagnostic Conjoint
EC.	:	Espace de Compétence
GGF	:	Groupement de Gestion Forestière
GIRE	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GPC	:	Groupement des Producteurs de Coton
IT Experts	:	IN'TIME Experts SARL
ONG	:	Organisations Non Gouvernementales
OPA	:	Organisation Professionnelle Agricole
OP	:	Organisation Professionnelle
OSC	;	Organisations de la Société Civile
SAN	:	Sissili Amont Nord
SARL	:	Société A Responsabilité Limité
SDEEVCC	:	Service Départemental de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
STD	:	Services Techniques Déconcentrés
UAT	:	Unité d'Appui Technique
UDPC	:	Union Départementale des Producteurs de Coton
UGGF	:	Union des Groupements de Gestion Forestière
ZAT	:	Zone d'Appui Technique
ZATE	:	Zone d'Appui Technique en Elevage

9 INTRODUCTION

La sensibilisation des acteurs de mise en œuvre de la GIRE dans le sous bassin SAN s'est déroulée du 21 Novembre 2017 au 04 décembre 2017. Elle s'inscrit dans la deuxième étape du processus de mise en place des CLE au Burkina Faso, celle de la mobilisation.

Après avoir procédé à la restitution/validation du diagnostic conjoint et réaliser une mission complémentaire de collecte d'informations, l'entreprise bureau d'études ITExperts a procédé à la préparation et l'exécution de l'étape de mobilisation en vue d'informer, de sensibiliser et de former les acteurs de mise en œuvre de la GIRE dans le sous bassin SAN.

Cette mission d'information, de sensibilisation et de formation s'est basée sur :

- le concept et les principes de la GIRE ;
- le concept de CLE et son processus de création ;
- les résultats du diagnostic conjoint (enjeux et problématiques de l'espace de gestion SAN) ;
- les résultats de l'étude profil environnemental de la zone d'intervention prioritaire du CPP/RCOS (dynamique de l'évolution des ressources naturelles) ;
- les résultats de l'état des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion (situation physique des ressources hydrographiques et leur dynamique d'évolution) ;

L'étape de mobilisation a été réalisée par un chef d'équipe (sociologue) accompagné de deux animateurs endogènes.

La sensibilisation fut précédée de la mise à niveau des deux animateurs. Une répartition des acteurs par pool ainsi qu'un programme d'animation ont été ensuite réalisés.

Le présent compte rendu fait la synthèse des activités réalisées et des résultats obtenus.

10 ACTIVITES REALISEES

Les activités entrant dans le cadre de la mobilisation des acteurs sont :

- La mise à niveau des animateurs ;
- La répartition des collègues d'acteurs en pools d'animation ;
- L'animation des pools.

Les trois collèges d'acteurs (Administration, Collectivités locales et usagers) identifiés lors du diagnostic conjoint, ont été organisés en pools d'animation en fonction de la taille de chaque commune.

10.1 Mise à niveau des animateurs

La mise à niveau des animateurs a eu lieu les 22 et 25 novembre sur :

- le contexte, le concept et les principes de la GIRE ;
- le concept de CLE et son processus de mise en place ;
- les résultats du DC (enjeux et problématiques de l'espace de gestion SAN) ;
- la dynamique de l'évolution des ressources naturelles dans les zones d'intervention prioritaire du CPP/RCOS dans l'espace de gestion SAN (communes de Bakata, Bougnounou et Dalo) ;
- La situation physique des ressources hydrographiques et leur dynamique d'évolution dans l'espace de compétence de l'AEN.

Une fois la mise à niveau effectuée, la négociation du calendrier d'intervention a eu lieu avec les acteurs concernés. Le calendrier des collèges d'acteurs de l'Administration et des collectivités locales élargies aux projets et ONG a eu lieu les 09 et 10 Novembre 2017. Celui du collège des usagers a eu lieu du 20 au 24 Novembre 2017.

10.2 Affectation des collèges d'acteurs à des pools

Les trois collèges d'acteurs de mise en œuvre de la GIRE de l'espace de gestion SAN furent répartis en pool au niveau de chaque commune.

Les collèges d'acteurs de l'administration et des collectivités locales ont été regroupés dans un même pool par commune.

Initialement programmé dans les pools du collège des usagers (Associations, OP Agriculture, Environnement et Elevage, Coutumiers, Religieux, ONG et Projets), les membres des ONG et projets ont été ramenés au sein des pools regroupant les collèges de l'administration et des collectivités territoriales.

10.3 Animation des pools

L'animation des pools des collèges d'acteurs de l'administration et des collectivités locales élargis aux projets/ONG a été réalisée par le chef d'équipe tandis que celle des pools du collège des usagers a été assurée par les animateurs.

11 RESULTATS OBTENUS

11.1 Répartition des collèges d'acteurs en pools

Douze (12) pools d'animation furent constitués et reparti comme suit :

- Cinq (05) pour les collèges d'acteurs de l'administration et des collectivités locales élargis aux projets et ONG à raison d'un pool par commune ;
- Sept (07) pools pour le collège des usagers dont trois (03) dans la commune de Cassou, deux (02) dans celle de Bougnounou et un (01) pool dans chacune des communes de Dalo et de Gao.

La répartition des pools par commune est la suivante :

Tableau n°1 : Répartition des participants attendus par pool et par commune

Province	Commune	Nombre de participants		
		Participants pool des collèges de l'Administration et des Collectivités locales	Participants pool du collège des Usagers et OSC	Total
Ziro	Bakata	09	05	14
	Bougnounou	14	30	44
	Cassou	23	40	63
	Dalo	11	20	31
	Gao	12	20	32
TOTAL		69	115	184

(Source: ITEXperts, nov. 2017)

11.2 Déroulement des animations

Les animations par pools se sont déroulées du 21 novembre 2017 au 04 décembre 2017. Elles ont touché Cent Cinquante Quatre (154) représentants des structures administratives, des collectivités locales, des organisations socioprofessionnelles paysannes, des organisations de la société civiles locales, des ONG et projets.

Les CVD (relèvent du collège des collectivités locales) qui n'ont pas été informé dans les délais ou qui sont éloignés du chef-lieu dans certaines communes ont été adjoint aux pools d'animation du collège des usagers les plus proches (**Voire liste de présente**)

Les langues utilisées lors des sessions sont le français pour les pools des acteurs de l'administration et des collectivités locales élargies aux projets et ONG ; et le Mooré alterné avec le Nuni pour les pools des usagers et organisations de la société civile.

11.3 Mobilisation des acteurs

La mobilisation fut satisfaisante aussi bien du côté des usagers que de celui de l'administration et des collectivités locales. Sur 184 participants attendus, 154 ont répondu présent soit un taux de 83,70%.

Ce taux par pool d'acteurs est de 91,30% pour le pool des collègues d'acteurs de l'administration et des collectivités locales élargis aux projets et ONG ; et 79,13% pour le pool du collègue des usagers.

11.4 Participation des acteurs locaux

La participation aux échanges a été très satisfaisante et fructueuse dans tous les pools. C'est avec un grand intérêt que les acteurs ont échangé avec les animateurs sur leurs préoccupations. Chacun a fait ressortir la nécessité vitale de la gestion de l'eau dans l'espace de compétence SAN et a salué la naissance du CLE qu'il trouve adapté pour la résolution des difficultés qu'ils vivent au quotidien.

La prise de conscience des problématiques liées à l'eau (indisponibilité et répartition inéquitable) et des enjeux de l'espace de gestion (gestion durable des ressources en eau des cours et plans d'eau, des forêts et des écosystèmes liés) par les acteurs témoigne de leur engouement.

Les participants ont été satisfait des réponses aux questions de compréhension et d'éclaircissement qu'ils ont posé. C'est ainsi que les différents acteurs ont promis de s'approprier le futur cadre de concertation qu'est le CLE.

12 DIFFICULTES RENCONTREES

Les difficultés rencontrées sont de deux ordres :

Difficultés liées aux données sur les organisations socio professionnelles agricoles :

- Absence de répertoire des organisations socio professionnelles locales ;

- Insuffisance du suivi des organisations socio professionnelles locales (mauvais contact des responsables répertoriés, degré de fonctionnalité des organisations méconnu des STD et des collectivités territoriales, discontinuité d'information sur les OPA au niveau des STD) ;

Difficultés de mobilisation des acteurs :

- Faible niveau de couverture de certaines localités (des numéros de responsables communiqués ne répondent pas) ;
- Indisponibilité de sites pour abriter les rencontres ;
- « Marchandisation » de la participation de certains acteurs ;
- Indisponibilités des acteurs pour raisons de travaux champêtres.

13 SUGGESTIONS/RECOMMANDATIONS

Au regard de l'intérêt que les acteurs ont porté à la question de la GIRE et du peu d'informations dont ils disposent, il conviendrait de mettre l'accent sur la sensibilisation dans le programme d'action du CLE SAN, à travers plusieurs séances de formations et de sensibilisation sur diverses thématiques.

Annexe 1 : Liste de présence par pool lors de la sensibilisation

**MOBILISATION DES ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DE LA GIRE DANS L'ESPACE DE GESTION SAN
21 NOVEMBRE 2017 AU 04 DECEMBRE 2017**

Nro	Nom & Prénom (S)	Sexe	Structure	Lieu de la rencontre	Contacts
POOL 1 : Administration, collectivités locales et projets/ONG-Commune de Bakata					
01	NIKIEMA Barthelemy	Masculin	Mairie/1 ^{er} adjoint	Bakata	70 79 80 17
02	KONATE Drissa	Masculin	Préfet/ préfecture	Bakata	78 07 44 43
03	NIGNAN Bitiou Adama	Masculin	Représentant Borne fonden	Bakata	78 60 85 16
04	YAMEOGO Sibiri	Masculin	Chef ZAT/Agriculture	Bakata	70 36 43 82
05	COMPAORE Yembi	Masculin	Chef SDEEVCC	Bakata	70 26 48 76
06	KABORE Bernabé	Masculin	Chef ZATE	Bakata	70 06 85 00
07	DIASSO Bapion	Masculin	CVD/Bakata	Bakata	-
08	NIGNAN Bapion Yaya	Masculin	CVD/Kou	Bakata	65 31 62 30
09	NEBIE Fema Augustin	Masculin	Mairie/conseiller	Bakata	79 08 81 66
POOL 2 : Administration, collectivités locales et projets/ONG-Commune de Bognounou					
10	BONKOUNGOU Adama	Masculin	Préfecture/Préfet	Bognounou	71 68 87 20
11	BENAO A. Ghislain	Masculin	Mairie/1 ^{er} adjt au maire	Bognounou	70 56 39 10
12	NEBIE Issa	Masculin	Mairie/2 ^{ème} adjt au maire	Bognounou	71 31 06 80
13	BENAO B. Luc	Masculin	CVD/Bognounou	Bognounou	70 84 21 73
14	NEYA Bapan	Masculin	CVD/Nétiao	Bognounou	71 11 57 20
15	KABORE W M. Ludovic	Masculin	SDEEVEC	Bognounou	70 07 02 58
16	KORGO Mahamoudou	Masculin	ZAT/Chef ZAT	Bognounou	70 07 06 47
17	BENAO Bapion	Masculin	CVD/ ZAO	Bognounou	75 21 30 35
POOL 1 : Usagers-Commune de Bognounou					
18	NEBIE Batian	Masculin	OP environnement/GGF	Dana	75 03 04 28
19	SANKARA Amidou	Masculin	Nabonswendesongré/président	Dana	76 23 17 48
20	BOLI Moussa	Masculin	OP Élevage/président	Dana	74 18 18 25
21	SENI Issa	Masculin	CVD	Dana	73 89 06 73
22	SAWADOGO Amado	Masculin	CVD	Dana	66 89 69 00
23	BENAO Abel	Masculin	Chefferie coutumière	Dana	66 37 36 13

Nro	Nom & Prénom (S)	Sexe	Structure	Lieu de la rencontre	Contacts
24	SANKARA Lassane	Masculin	OP Agriculture/président	Dana	76 35 441 58
25	NEYA Kabo	Masculin	Chefferie coutumière	Dana	75 06 01 53
26	SANKARA Boureima	Masculin	Namanegbzanga/président	Dana	76 28 79 18
27	KABORE Timbi	Masculin	CVD/Salo/ Président	Dana	55 94 84 67
28	SANKARA Noufou	Masculin	Songré la panga/président	Dana	75 26 71 87
29	ZIBA Lamoussa	Masculin	Zemstaaba/Président	Dana	76 79 49 90
30	YAGO Bawalé	Masculin	CVD/Président	Dana	67 66 77 48
POOL 2 : Usagers-Commune de Bougnounou					
31	NIGNAN Kassi Kademè	Féminin	YIIDA/ Présidente	Bougnounou	71 17 81 36
32	KOINDA Ablassé	Masculin	Namangbzanga/ Président	Bougnounou	72 75 85 26
33	BENAO Bapion Olivier	Masculin	Bouan Kessen/ Membre	Bougnounou	76 82 68 38
34	Ilboudo Lassane	Masculin	Wend- Manègré/secrétaire	Bougnounou	78 88 01 10
35	KABRE Salif	Masculin	Galbo/ Président	Bougnounou	60 29 14 90
36	VALEA Alizéta Angeline	Féminin	Kiswendsida/ Membre	Bougnounou	74 80 75 92
37	SANKARA Asséta	Féminin	Kiswendsida/ Secrétaire	Bougnounou	74 88 89 72
38	SAWADOGO Mariame	Féminin	Kiswendsida/ Présidente	Bougnounou	74 60 37 83
39	NEYA Katiou	Féminin	Secrétaire YIIDA	Bougnounou	77 59 78 54
40	TAPSOBA Rihanata	Féminin	Présidente Nongtaaba	Bougnounou	78 54 10 57
41	RAMDE Youssouf	Masculin	CUA/Président	Bougnounou	71 39 69 54
42	BENAO Batiaman	Masculin	Jeunesse/Président	Bougnounou	-
43	ZONGO Yamba Jean Baptiste	Masculin	Wend Pa Gngangé/Président	Bougnounou	76 57 43 51
44	DIASSO Kabou	Féminin	GGF/Présidente	Bougnounou	62 50 92 91
45	BONKOUNGOU Pauline	Féminin	Kiswendsida/Trésorière	Bougnounou	-
46	NANA Timbi	Féminin	Nom Wendé/Présidente	Bougnounou	-
47	KABORE Antoinette	Féminin	Nom Wendé/Vice-Présidente	Bougnounou	63 65 2668
POOL 3 : Administration, collectivités locales et projets/ONG-Commune de Cassou					
48	DIASSO B Nouhoun	Masculin	CVD/ Président	Cassou	76 12 99 51
49	DIASSO Dramane	Masculin	Mairie/ Maire	Cassou	76 56 09 13
50	SOULAMA Bahona	Masculin	Préfecture/ Préfet	Cassou	70 89 15 64
51	BARRO Doulaye	Masculin	Chef de SDEEVCC	Cassou	66 84 00 42

Nro	Nom & Prénom (S)	Sexe	Structure	Lieu de la rencontre	Contacts
52	VEBAMA Maimouna	Féminin	Chef ZAT	Cassou	70 72 69 26
53	BENAO Inoussa	Masculin	Mairie/Président CGF	Cassou	76 04 93 20
54	KOME Boureima	Masculin	BORNE FONDEN UD627/ CMC	Cassou	76 67 48 41
POOL 7 : Usagers-Commune de Cassou					
55	TAGNAN Mamourou	Masculin	Association/APE	Cassou	78 55 10 31
56	DIASSO Souleymane	Masculin	OP. Elevage	Cassou	78 47 30 16
57	BENAO Kassoum	Masculin	Association	Cassou	75 40 19 82
58	DIASSO Daouda	Masculin	OP. Agriculture	Cassou	75 82 10 76
59	NIGNAN Adamou	Masculin	CVD/Néssanon	Cassou	76 12 99 69
60	BIYEN Abou	Masculin	Chefferie/Néssanon	Cassou	76 81 77 98
61	DIASSO Mamata	Féminin	OP. Elevage	Cassou	68 40 14 22
62	DIASSO Alidou	Masculin	Association des jeunes	Cassou	76 72 02 06
63	BARRY Issa	Masculin	OP. Elevage	Cassou	75 56 14 48
64	BENAO Mala Nouhoun	Masculin	OP. Agriculture/UDPC	Cassou	76 31 11 82
65	BENAO Foudou	Masculin	OP. Agriculture/GPC	Cassou	75 22 27 59
66	SIENOU Hamidou	Masculin	OP. Agriculture	Cassou	76 16 46 31
67	DIASSO Aboudrassidi	Masculin	Cté musulmane	Cassou	74 98 09 03
68	DIASSO Nassirdine	Masculin	Chefferie/ Pendao	Cassou	76 51 77 21
69	SANKARA Arouna	Masculin	CVD/Pendao	Cassou	78 48 29 81
70	BENAO Amadou	Masculin	OP. Agriculture/Lon	Cassou	66 45 02 50
71	ZIBA Dramane	Masculin	OP. Environnement/CAF	Cassou	76 14 38 19
72	TAGNAN Yakouba	Masculin	CVD/Tagnan	Cassou	66 50 49 21
73	GUIRA Salfo	Masculin	CVD/Kassolo-Tiabona	Cassou	76 53 31 77
74	ZIBA Issaka	Masculin	Chefferie/Sanayou-Poé	Cassou	75 40 14 17
75	NIGNAN Madi	Masculin	OP. Agriculture	Cassou	79 12 29 13
76	ZIBA Seidou	Masculin	CVD Sanayou-Poé	Cassou	76 71 68 89
77	DIASSO Omar	Masculin	Chefferie/Cassou	Cassou	76 44 77 11
78	TAGNAN Arouna	Masculin	Chefferie/ Tagnan	Cassou	-
79	DIASSO Harouna	Masculin	Association des jeunes	Cassou	76 91 11 87
POOL 6 : Usagers-Commune de Cassou					

Nro	Nom & Prénom (S)	Sexe	Structure	Lieu de la rencontre	Contacts
80	NIGNAN Issa	Masculin	Chefferie/Pouré	Lon	-
81	BENAO Moise Bedimain	Masculin	Chefferie/Lon	Lon	-
82	BIYEN Oumarou	Masculin	CVD/ Pouré	Lon	76 03 39 73
83	BENAO Drissa Tamain	Masculin	CVD/Lon	Lon	74 03 66 48
84	NIGNAN Souleymane	Masculin	CVD/Niessan	Lon	79 96 83 98
85	NIGNAN Mohedina	Masculin	Rep chefferie /Bonapio	Lon	70 80 73 66
86	BENAO Abdou	Masculin	CVD/Niessan	Lon	75 89 14 96
87	ZIZIEN Tahirou	Masculin	Rep chefferie/Niessan	Lon	61 73 34 75
88	ZIO Malik	Masculin	CVD/Niessan	Lon	78 95 48 54
89	BIYEN Issa	Masculin	CVD/Bonapio	Lon	66 21 27 04
90	BENAO Amadou	Masculin	OP. Agriculture	Lon	66 45 02 50
POOL 5 : Usagers-Commune de Cassou					
91	NEBIE Mamoudou	Masculin	Chefferie/Oupon	Oupon	-
92	TAGNAN Lassané	Masculin	Rep chef/Pro	Oupon	-
93	NEBIE Pemain Issaka	Masculin	Rep chef/Ouayou	Oupon	-
94	NEBIE Alassane	Masculin	UGGF	Oupon	-
95	NEBIE Batibié Madi	Masculin	CVD/Ouayou	Oupon	-
96	NIGNAN Zakaria	Masculin	CVD/Oupon	Oupon	-
97	TAGNAN Bally	Masculin	CVD/Pro	Oupon	74 95 57 37
98	ZIBA Boureima Norbert	Masculin	OP Agriculture/Oupon	Oupon	60 36 55 15
99	NEBIE Pemain	Masculin	Coutumier/Ouayou	Oupon	76 88 11 94
100	NIGNAN Moumouni	Masculin	GGF/Oupon	Oupon	-
101	ZIBA Lassané	Masculin	OP Elevage	Oupon	-
102	KONATE Idrissa	Masculin	OP Agriculture	Oupon	-
POOL 4 : Administration, collectivités locales et projets/ONG-Commune de Dalo					
103	DJIMOUDI Sandrine	Masculin	Préfecture/Préfet	Dalo	-
104	KABORE Ousseni	Masculin	Mairie/ 2 ^{ème} Adjt au maire	Dalo	-
105	NEYA Bapian	Masculin	CVD/Guénién	Dalo	-

Nro	Nom & Prénom (S)	Sexe	Structure	Lieu de la rencontre	Contacts
106	NEYA Tébi	Masculin	ZATE/ Représentant	Dalo	-
107	ZABRE Hamado	Masculin	CVD	Dalo	-
108	BARRY Boala	Masculin	OP élevage	Dalo	-
109	ROUAMBA Boniface	Masculin	Cté Chrétienne	Dalo	-
110	NAKELSE Kouma	Masculin	CVD/Dianthou	Dalo	-
111	SENI Nagano	Féminin	Mairie/Conseillère	Dalo	-
112	ZIBA B Gilbert	Masculin	Coutumier/ Guénien	Dalo	-
113	TRAORE Madou	Masculin	Chef ZAT	Dalo	76 01 41 71
114	ZOEHING Salfo	Masculin	SDEEVCC/ Représentant	Dalo	-
115	TAGNAN Ibie	Masculin	CVD	Dalo	-
POOL 3 : Usagers-Commune de Dalo					
116	KANKI Janvier	Féminin	Watinoma/ Présidente	Dalo	75 36 05 60
117	KOANDA Adjara	Féminin	Tegawende/ Présidente	Dalo	67 30 57 83
118	DERRA Fatimata	Féminin	Yampalé/ Présidente	Dalo	67 37 02 68
119	KABORE Fati	Féminin	Yapalsé/ Présidente	Dalo	75 92 14 76
120	ZONGO Aminata	Féminin	Yampalé/ Membre	Dalo	-
121	SANKARA Ousseni	Masculin	Relwende-nongtaba/président	Dalo	76 71 02 44
122	GANDEMA Issaka	Masculin	Songtaaba/ Président	Dalo	65 39 88 42
123	NEBIE Fulbert	Masculin	Comité des Usagers de l'Eau (CUE)/président	Dalo	74 82 38 51
124	ZIBA Batia Abel	Masculin	Union Tchiga Toua/président	Dalo	76 17 35 40
125	NEBIE Beli	Masculin	GGF Zanpini/ président	Dalo	76 93 28 90
POOL 5 : Administration, collectivités locales et projets/ONG-Commune de Gao					
126	NANA M Evariste	Masculin	Chef SDEEVCC	Gao	-
127	BIYEN Issa	Masculin	CVD/Zoro	Gao	76 50 84 89
128	SANKARA Issaka	Masculin	Mairie/Conseiller	Gao	75 24 54 05
129	ZIBA Amado	Masculin	CVD/Tékourou	Gao	75 38 38 41
130	DIASSO Dimaldine	Masculin	CVD Mao-Néssira	Gao	76 14 37 74
131	TAGNAN Boubié	Masculin	CVD/Dao	Gao	75 42 40 38

Nro	Nom & Prénom (S)	Sexe	Structure	Lieu de la rencontre	Contacts
132	ROUAMBA Adama	Masculin	Mairie/1 ^{er} adjoint au maire	Gao	71 18 60 31
133	SANOU K Noel	Masculin	Préfecture/Préfet	Gao	-
134	KABORE Mohamed	Masculin	Chef UAT/Tékourou	Gao	70 00 91 73
135	SIDIBE Moussa	Masculin	Chef ZATE	Gao	76 02 54 53
POOL 3 : Usagers-Commune de Gao					
136	DIASSO Amadou	Masculin	Chefferie/Mao-Néssira		65 66 58 48
137	BENAO Boubié Jean	Masculin	Chefferie/Gao		-
138	TAGNAN Boukolou	Masculin	Chefferie/Dao		-
139	BENAO Babou	Masculin	ADCG/Gao/Vice-président		66 03 23 60
140	OUEDRAOGO Patagdé Lassané	Masculin	OP. Agriculture Bao Béogo Néré		64 75 56 40
141	BENAO B Saidou	Masculin	UGGF/Président		76 11 99 86
142	OUEDRAOGO Aissata	Féminin	OP. Agriculture Nabonswendé/Présidente		-
143	COULIBALY Saidou	Masculin	Cté musulmane		-
144	OUEDRAOGO M. Benjamin	Masculin	Cté chrétienne		76 70 87 50
145	KADIO Martine	Féminin	OP. Agriculture/Présidente		61 05 82 37
146	SANKARA Boukary	Masculin	OP. Agriculture		76 04 24 96
147	RAMDE Adama	Masculin	OP. Agriculture		76 72 99 39
148	SAWADOGO Daouda	Masculin	OP. Elevage Wend-Songda/Président		76 54 68 50
149	DIALLO Diaguené	Masculin	OP. Elevage		74 04 36 86
150	SENI T. Patrice	Masculin	OP. Lagem taaba		64 92 99 73
151	DIASSO Houchmane	Masculin	AUE/Mao-Néssira/Président		76 70 87 36
152	KIEMDE Salimata	Féminin	OP. Agriculture/Tékourou		-
153	BENAO Bagaou Téophile	Masculin	AUE/Gao		71 17 83 04
154	DIASSO Loukmane	Masculin	Chefferie/Tékourou/Représentant		-

Annexe 7 : Liste des participants à la réunion sur les textes constitutifs du CLE SAN**G**roupement d'Intérêt **P**ublic/**A**gence de l'**E**au du **N**akanbé-----
Comité de **B**assin-----
Conseil d'**A**dministration-----
Direction **G**énérale de l'**A**gence de l'**E**au du **N**akanbé
----------
Burkina Faso-----
Unité – Progrès – Justice
-----**LISTE DE PRESENCE A LA REUNION SUR LES TEXTES CONSTITUTIFS DU CLE SAN
CASSOU LE 13 DECEMBRE 2017**

Nro	NOM	PRENOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	LOCALITE	CONTACT
01	DIASSO	Kassoum	Mairie	Gao	76 14 38 48
02	SANOU	Koti Noel	Préfecture	Gao	71 19 08 70
03	BENAO	Ghislain	Mairie	Bougnounou	70 56 39 10
04	KONATE	Drissa	Préfecture	Bakata	72 82 50 11
05	COULIBALY	Sophiane	Point-focal	Gao	77 66 02 90
06	COMPAORE	Yembi	SDEEVCC	Bakata	70 26 48 76
07	ZIO	Malik	OP	Cassou	78 95 48 54
08	NEGNAN	Mohedina	OP	Cassou	70 80 73 66
09	TRAORE	Madou	ZAT/Dalo	Dalo	76 01 41 71
10	VEBAMA	Maïmouna	ZAT/Cassou	Cassou	70 72 69 26
11	SIDIBE	Moussa	ZATE	Gao	76 02 54 53
12	BARRO	Doulaye	SDEEVCC	Cassou	66 84 00 42
13	BENAO	Babou	OSC	Gao	71 17 83 01
14	DIASSO	Loukman	OSC	Gao	75 72 97 43

15	BENAO	Kassoum	OP	Cassou	75 40 19 82
16	BENAO	Amadou	OP	Lon	66 45 02 50
17	ZOMBA	Denis	CVD	Dalo	76 05 53 23
18	KABORE	O. Ousseni	Mairie	Dalo	75 55 80 89
19	BENAO	M. Nouhoun	UDPC	Cassou	76 31 11 82
20	BENAO	Leonel. Cardeso	CVD	Bougnounou	70 97 03 57
21	BENAO	Bassou.a.Francis	CVD	Gao	76 08 26 86
22	SENI	T.Patrick	OP/Environnement	Gao	64 92 99 73
23	DIASSO	Mamata	PO/Elevage	Cassou	68 40 14 22
24	KABORE	Fati	OP/Agriculture	Dalo	75 92 14 76
25	NIGNAN	Luc	OP/Environnement	Cassou	74 46 08 07
26	DIASSO	Kabou	OP/Environnement	Bougnounou	62 50 92 91
27	ZIO	Bapan	Point focal	Bougnounou	67 84 83 63
28	NEBIE	Batian	OP Environnement	Dana	75 03 04 28
29	ZONGO	Yamba Jean Baptiste	OP Agriculture	Bougnounou	76 57 43 51
30	BENAO	Bapion	Chef coutumier	Pébiou	66 37 36 13
31	ZIBA	Lasmoussa	OP Agriculture	Dana/Salo	76 29 59 90
32	NEBIE	Fulbert	Président au comité des usagers de l' eau	Dalo	74 82 38 51
33	ZIBA	Batia Abel	OP Agriculture	Dalo	76 17 35 40
34	KOINDA	Ablassé	OP Agriculture	Bougnounou	65 18 69 14
35	NEBIE	Pemain	OP Agriculture	Ouayou	76 88 11 94
36	ZIBA	B. Norbert	OP	Oupon	60 36 55 15
37	TAGNAN	Bailly	OP	Prô	74 95 57 37
38	YAMEOGO	Hortense	AEN	Ziniaré	78 30 65 94
39	KABORE	Lassané	AEN	Ziniaré	70 04 51 14
40	DAKUYO	W. Blaise	ITExperts	Ouaga	70 53 03 73

Annexe 8 : Procès Verbale de l'Assemblée Générale Constitutive du CLE SAN

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU CLE SAN

L'an deux mille dix-sept et le 14 Décembre s'est tenue dans la salle des cérémonies de la Mairie de Cassou, Province du Ziro, Région du centre-Ouest, l'Assemblée Générale Constitutive du Comité Local de l'Eau (CLE) du sous bassin du Sissili Amont Nord (SAN), présidée par Madame le Haut-Commissaire de la province du Ziro, Clariste OUEDRAOGO/ZOUNGRANA, représentant Madame le Gouverneur de la Région du Centre-Ouest.

L'ordre du jour comportait les points suivants :

- Lecture, amendement et adoption de l'arrêté de création et du règlement intérieur du **CLE SAN** ;
- Election des membres du bureau exécutif et des membres de la cellule de contrôle du **CLE SAN** ;
- Divers.

Les travaux de l'assemblée générale constitutive ont été dirigés par Madame le Haut-Commissaire du Ziro, représentant Madame le Gouverneur, assisté de Monsieur ILBOUDO Adama, représentant le Directeur Général de l'Agence de l'Eau du Nakanbé, de Monsieur BADJEL Balili, Secrétaire Général de la province du Ziro, représentant le Haut-Commissariat du Ziro, de Monsieur DIASSO Dramane, maire de la Commune de Cassou, de Monsieur TONANE Adama, représentant le CPP/Centre-Ouest et en présence des différents acteurs conviés (Cf. liste de présence).

Les travaux ont débuté à 10h 30mns avec le mot de bienvenue aux participants prononcé par monsieur le maire de la commune de Cassou, suivi du mot introductif de Madame le Haut-Commissaire de la province du Ziro.

Après cette étape le cérémonial d'ouverture des travaux s'est poursuivi avec la vérification du quorum des membres constituant l'Assemblée Générale du **CLE SAN**, suivi de la validation du chronogramme des activités du jour et enfin, les points inscrits à l'ordre du jour ont été abordés tour à tour.

1. Lecture, amendement et adoption de l'arrêté de création et du règlement intérieur du CLE SAN

Sur l'autorisation du président de séance, les projets d'arrêté de création et du règlement intérieur du **CLE SAN** ont été présentés par Monsieur DAKUYO Blaise représentant le Bureau d'études ITExperts, en charge de l'étude de la mise en place du **CLE SAN**.

Monsieur DAKUYO Blaise a d'abord indiqué qu'un travail préalable de validation des projets de textes avait regroupé la veille l'ensemble des représentants des trois collèges dans la salle des cérémonies de la mairie de Cassou et que les projets de textes qui allaient être soumis pour amendements et adoption sont le fruit de ce travail. Il a ainsi procédé à la lecture des textes en français avec souvent un résumé des travaux en Mooré afin de permettre à tous les participants de suivre le niveau d'avancement des travaux.

La méthode de travail adoptée a été celle interactive, à savoir que les participants intervenaient au fur et à mesure que la présentation se déroulait pour poser les questions d'éclaircissement, de compréhension et ensuite suivaient les débats, permettant ainsi de recueillir les apports et amendements essentiels des participants.

2. De l'adoption des textes constitutifs du CLE SAN

Après la présentation des textes (arrêté de création et règlement intérieur), et à l'issue des échanges qui se sont focalisés sur la nécessité pour la majorité de revoir à la hausse le nombre des membres du Bureau Exécutif (BE), Monsieur DAKUYO Blaise a indiqué que la composition du BE et de l'Assemblée Générale (AG) ayant été validée lors de la restitution du Diagnostic Conjoint (DC), il conviendrait de la garder telle. Après diverses argumentations sur la possibilité d'ajouter d'autres postes au BE, l'assemblée Générale Constitutive a fini par garder le BE tel qu'adopté lors du DC. Elle a donc adopté lesdits textes à l'unanimité sous réserve de la prise en compte des amendements.

Le deuxième point de l'ordre du jour a ainsi été abordé, à savoir l'élection du bureau exécutif et des membres de la cellule de contrôle du CLE SAN.

3. De l'élection des membres du bureau exécutif du CLE SAN et des membres de la cellule de contrôle

Après la suggestion du consultant à l'Assemblée Générale Constitutive du CLE SAN de distribuer les postes par collège d'acteurs pour faciliter l'élection des membres du BE, elle a décidé de façon consensuelle de répartir les huit (08) postes dont six (06) du bureau exécutif et deux (02) de la cellule de contrôle entre les trois collèges du CLE ainsi qu'il suit :

Administration de l'Etat :

- la présidence ;
- le responsable chargé de la prévention et de la résolution des conflits liés à l'eau.

Collectivités territoriales :

- le Secrétariat Général ;
- le responsable à l'information et à la communication ;
- le premier contrôleur.

Usagers et organisations de la Société civile :

- le Trésorier Général
- le responsable à l'organisation

- le deuxième contrôleur

Un temps de concertation a été ensuite accordé aux différents collèges d'acteurs pour désigner les structures en leur sein qui occuperont les postes qui leur ont été attribués. Les structures désignées ont été présentées à l'Assemblée Générale Constitutive du **CLE SAN** et ont été élues par acclamation. (Cf. composition du BE et de la CC jointe en annexe).

4- Des divers

Aucun divers n'a été porté à la connaissance de l'Assemblée Générale.

5- Clôture de l'AGC

Prévu pour prendre fin à 13 heures 00mn, les travaux de l'Assemblée Générale Constitutive du **CLE SAN** ont pris fin à 13 heures 40mns par la présentation des membres du Bureau Exécutif et de la Cellule de contrôle, la remise de documents (DC et cartes), l'exhortation au travail et les encouragements de Madame le Haut-Commissaire du Ziro. A sa suite, le nouveau président du **CLE SAN**, Monsieur SOULAMA Bahona, Préfet du Département de Cassou a remercié l'Assemblée Générale Constitutive pour la confiance placée en eux et l'a rassurée de l'engagement des membres du BE à ne ménager aucun effort pour assumer leurs tâches. Madame le Haut-Commissaire a remercié l'ensemble des participants pour la qualité de leurs différentes interventions et de leur participation et leur a souhaité un bon retour.

Fait à Cassou le 14 Décembre 2017

Le président de séance

Le secrétaire de Séance

Clariste OUEDRAOGO/ZOUNGRANA

Haut-Commissaire de la province du Ziro
Chevalier de l'ordre du mérite

Adama ILBOUDO

Directeur de l'eau et
de l'environnement/AEN

COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF DU CLE SAN

N°	Poste/ Fonction	Structure d'origine	Adresse	Signature
1	Président	Préfecture de Cassou	70 89 15 64/79 94 30 10	
2	Secrétaire général	Mairie de Bougnounou	70 56 39 10	
3	Trésorier (ère)	Mairie de Gao	76 14 38 43	
4	Responsable à l'information et à la communication	OP des acteurs locaux de l'environnement de Bougnounou	62 50 92 91	
5	Responsable à l'organisation	Comité d'Usagers de l'Eau (CUE) de Dalo	74 82 38 51	
6	Responsable chargé de la prévention et de la résolution des conflits liés à l'eau	ZAT de Dalo	76 01 41 71	

COMPOSITION DE LA CELLULE DE CONTROLE

N°	Poste/ Fonction	Structure d'origine	Adresse	Signature
1	Contrôleur	OP des acteurs locaux de l'environnement	74 46 08 07	
2	Contrôleur	Mairie de Bakata	78 60 85 16	

Annexe 9 : Liste des participants à l'Assemblée Générale constitutive du CLE SAN**Groupement d'Intérêt Public/Agence de l'Eau du Nakanbé****Comité de Bassin****Conseil d'Administration****Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Nakanbé****Burkina Faso****Unité – Progrès – Justice**

**LISTE DE PRESENCE A L' ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU CLE SAN
CASSOU LE 14 DECEMBRE 2017**

Nro	NOM	PRENOMS	FONCTION/STRUCTURE	LOCALITE	CONTACT
1	ZOEHINGA	Salfo	Préfecture	Dalo	73 06 07 15
2	TRAORE	Madou	ZAT	Dalo	76 01 41 71
3	YE	Oumarou	ZATE	Dalo	70 09 85 40
4	ILBOUDO	K.S. Fabrice	SDEEVCC	Dalo	71 08 25 00/ sergefab@yahoo.fr
5	KABORE	Ousséni	Mairie	Dalo	75 55 80 89
6	TAGNAN	Ibie	CVD	Dalo	76 23 58 65
7	ZABRE	Hamado	OP environnement	Dalo	76 14 24 09
8	BARRY	Boalla	OP élevage	Dalo	76 12 11 62
9	ZIBA	Batia Abel	OP Agriculture	Dalo	76 17 35 40
10	NEBIE	Fulbert	CUE	Dalo	74 82 38 51
11	NEBIE	-	Chefferie coutumière	Dalo	76 93 28 90
12	KONATE	Drissa	Préfecture	Bakata	72 82 50 11/ odriskonat@gmail.com
13	YAMEOGO	Sibiri	ZAT	Bakata	70 36 43 42/ yamogosibiri@gmail.com
14	KABORE	Bernabé	ZATE	Bakata	70 06 85 00
15	COMPAORE	Yembi	SDEEVCC	Bakata	70 26 48 76
16	NIGNAN	Bitiou Adama	Mairie	Bakata	78 60 85 16
17	NIGNAN	Bapion Yaya	CVD (Kou)	Bakata	65 31 62 30
18	NIGNAN	Beli	OP environnement	Bakata	75 55 02 59

19	ILBOUDO	Lassané	OP Producteur de riz	Bakata	78 88 01 10
20	NIGNAN	Tamain	Chefferie coutumière	Bakata	76 93 28 90
21	SANOU	Koti Noel	Préfecture	Gao	71 19 08 70
22	SANE	Moheimine	ZAT	Gao	76 29 14 27/ shaymin@yahoo.fr
23	SIDIBE	Moussa	ZATE	Gao	76 02 54 53/ gnakoo@yahoo.fr
24	NANA	M. Evariste	SDEEVCC	Gao	70 08 38 45
25	DIASSO	Kassoum	Mairie	Gao	76 14 38 48
26	BENAO	Bassou Atouala Francis	CVD	Gao	76 08 26 86
27	DIALLO	Abdoulaye	OP élevage	Gao	76 41 25 06
28	BENAO	Babou	OP Agriculture	Gao	70 60 81 74
29	DIASSO	Loukman	Chefferie coutumière	Gao	75 72 97 43
30	BENAO	Babou	OSC	Gao	71 17 83 01
31	SENI	T. Patrick	OP Environnement	Gao	64 92 99 73
32	OUEDRAOGO	Mahamadi Benjamin	Communauté Protestante	Gao	76 70 87 50
33	COULIBALY	Sophiane	Point focal hydraulique	Gao	77 66 02 90
34	BONKOUYOU	Adama	Préfecture	Bougnounou	73 24 16 50/ Bonkodams84@yahoo.fr
35	KORGO	Mahamoudou	ZAT	Bougnounou	70 07 06 47
36	NEBIE	Salifo	ZATE	Bougnounou	76 24 10 54
37	KABORE	W.M. Ludovic	SDEEVCC	Bougnounou	70 07 02 58
38	BENAO	S. Ghislain	Mairie	Bougnounou	70 56 39 10
39	BENAO	Leonel Cardeso	CVD	Bougnounou	70 97 03 57
40	BA	Issaka	OP élevage	Bougnounou	70 39 26 75
41	ZONGO	Yamba Jean Baptiste	OP Agriculture	Bougnounou	76 57 43 51
42	KOINDA	Ablassé	OP Agriculture	Bougnounou	72 75 85 26
43	BENAO	Bapion Olivier	Chefferie coutumière	Bougnounou	76 82 68 38
44	RAMDE	Youssof	OSC	Bougnounou	66 20 54 64 / 71 39 69 54
45	DIASSO	Kabou	OP Environnement	Bougnounou	62 50 92 91
46	KABORE	Tambi	Communauté Catholique	Bougnounou	75 20 78 15
47	SOULAMA	Bahona	Préfecture	Cassou	70 89 15 64
48	VEBAMA	Maïmouna	ZAT	Cassou	70 72 69 26/ moussvebamba@gmail.com
49	NEBIE	Nouhoun	ZATE	Cassou	76 68 06 64
50	BARRO	Doulaye	SDEEVCC	Cassou	66 84 00 42
51	DIASSO	Dramane	Mairie	Cassou	76 56 09 03
52	DIASSO	Karim	CVD	Cassou	76 26 64 48
53	DIASSO	Mamata	O P élevage	Cassou	68 40 14 22
54	BENAO	Kassoum	O P Agriculture	Cassou	75 40 19 82

55	NIGNAN	Luc	O P Environnement	Cassou	74 46 08 07
56	BENAO	M. Nouhoun	OP Agriculture	Cassou	76 31 11 82
57	DIASSO	Oumarou	Chefferie coutumière	Cassou	76 44 77 11
58	BADJEL	Balili	Haut-Commissariat du Ziro	Sapouy	70 73 56 28
59	TONANE	Adama	CPP-RCOS	Koudougou	70 13 33 69
60	OUEDRAOGO	Abdoul-Salam	DPAAH- Ziro	Sapouy	71 86 14 60
61	YABAO	Mahamadi	DPEEVCC/Ziro	Sapouy	70 11 95 89
62	KAWASSE	Alexandre	DPPN/Ziro	Sapouy	70 30 60 21
63	OUEDRAOGO	Moumini	CBA/Sapouy	Sapouy	70 22 56 99
64	OUEDRAOGO	Clariste	Haut-Commissariat du Ziro	Sapouy	60 74 44 59
65	BORO	Sidi	DPRAH/Ziro	Sapouy	70 79 35 18
66	TRAORE	Téné	DREA-Cos	Koudougou	78 50 02 00
67	DOUGOURY	Assétou	DREA-Cos	Koudougou	71 33 59 25
68	GAMBO	Honoré	Haut-Commissariat du Ziro	Sapouy	70 04 20 59
69	ZONGO	S. Séraphin	AEN	Ziniaré	70 26 27 24
70	ILBOUDO	Adama	AEN	Ziniaré	70 71 11 12
71	YAMEOGO	Hortense	AEN	Ziniaré	78 30 65 94
72	KABORE	-	AEN	Ziniaré	70 04 51 14
73	DAKUYO	W. Blaise	ITExperts	Ouagadougou	70 53 03 73

Annexe 10 : programme de collecte des données**PROGRAMME DETAILLE DE TERRAIN**

Date	Activités	Durée	Responsable	Observations
18 Juillet 2017	Prise de contact avec les autorités et services techniques de la Région du Centre-Ouest	01	IT Experts	Présentation de la mission au SGR et au Gouverneur, et sollicitation pour l'accompagnement du Bureau ; Présentation de la mission à la directrice régionale de l'eau et de l'assainissement et sollicitation de données.
19 Juillet 2017	Prise de contact avec les autorités et services techniques de la province du Ziro	01	IT Experts	Présentation de la mission au Haut-commissaire et sollicitation pour l'accompagnement du bureau ; Présentation de la mission aux directions provinciales de l'agriculture et des aménagements, de l'environnement et du changement climatique, et des ressources animales et halieutiques et sollicitation des noms et contacts des agents des communes concernées par l'étude et de données.
20 Juillet 2017	Prise de contact avec les autorités et services techniques des communes de l'étude	02	IT Experts	Présentation de la mission aux Préfets, SG et chefs des services communaux de l'environnement, de l'agriculture et des ressources animales ; sollicitation pour l'accompagnement du bureau et mise à leur disposition des fiches de collecte des données de leur service ; programmation consensuelle des dates des forums villageois et de collecte des données (jour 1 : Bakata, Bougnounou et Dalo ; jour 2 : Cassou et Gao)
22 Juillet 2017	Synthèse de la première semaine de sortie ; élaboration du calendrier définitif de l'étude diagnostic ; exploitation des documents collectés.	02	IT Experts	Travaux réalisés dans le chef-lieu de province (Sapouy)
24 Juillet 2017	Forums villageois et collecte de données	03	IT Experts	Animation des forums villageois ; entretien et collecte de données auprès des services techniques et acteurs de la société civile
27 Juillet 2017	Complément d'information et retour de la mission sur Ouagadougou	01	IT Experts	Collecte de données complémentaires après vérification et analyse des données collectées.
TOTAL		10	-	-

Annexe 11 : simulation des délais par étape du processus de mise en place d'un CLE

Étapes	Activités	Nombre de jours de réalisation	Total
DIAGNOSTIC	Collecte des données terrain	20	74 jours
	Production du rapport version 1	15	
	Observations et amendements du commanditaire et retour au consultant	14	
	Intégration des amendements et reproduction du rapport version 2	10	
	Invitation des acteurs (une semaine d'intervalle)	07	
	Atelier de restitution/validation	01	
	Intégration des amendements issus de l'atelier, production et dépôt du rapport final	07	
MOBILISATION DES ACTEURS	Mise à niveau des animateurs	02	18 jours
	Préparation, organisation des réunions de sensibilisation	03	
	Animation des réunions de sensibilisation	13	
ELABORATION DES TEXTES	Réunion sur les textes	01	01 jour
ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE	Rencontre de l'AGC	01	15 jours
	Amendements, signature et dépôt du dossier de reconnaissance	14	
PRISE DES TEXTES	Signature de l'arrêté de reconnaissance	20	20 jours
INSTALLATION OFFICIELLE	Reproduction des TDRs, organisation de la cérémonie (dont une semaine d'intervalle entre l'invitation et la tenue de la cérémonie d'installation)	14	56 jours
	Production du rapport provisoire de mission	14	
	Observations et amendements du commanditaire et retour au consultant	14	
	Intégration des amendements et reproduction du rapport final de mission	14	
ACCOMPAGNEMENT DU CLE	Formation des membres du CLE	07	49 jours
	Production du rapport de formation	14	
	Observations et amendements du commanditaire et retour au consultant	14	
	Intégration des amendements, reproduction et dépôt du rapport final de formation	14	
TOTAL			233 jours soit 7,76 mois

Annexe 12 : Capitalisation de la sensibilisation des acteurs a la base de la mission d'appui à la mise en place du Comité local de l'eau Sissili Amont Nord

(DOCUMENT JOINT)

Annexe 13 : Arrêté de création du CLE SAN

 MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION ***** REGION DU CENTRE OUEST ***** GOUVERNORAT- KOUDOUGOU ***** CABINET		BURKINA FASO ***** Unité-Progress -Justice
<p>Arrêté n°2018-<u>009</u>/MATD/RCOS/GVT/CAB portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité Local de l'Eau Sissili Amont Nord en abrégé « CLE SAN ».</p>		
Le Gouverneur de la région du Centre-Ouest		
Vu	la Constitution ;	
Vu	le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;	
Vu	le décret n°2017-075/PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement gouvernement du Burkina Faso	
Vu	le décret n°2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 06 février 2016 portant attribution des membres du Gouvernement ;	
Vu	la loi n°002-2001/AN du 08 février 2001, portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ;	
Vu	le décret n° 2003-220/PRES/PM/MAHRH du 06 mai 2003 portant approbation du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) ;	
Vu	le décret n° 2003-286/PRES/PM/MAHRH du 09 juin 2003 portant détermination des espaces de compétence des structures de gestion des ressources en eau ;	
Vu	le décret n°2016-0016/MEA/CAB du 09 juin 2016 portant approbation du document du Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PNGIRE) 2016-2030 ;	
Vu	le décret n°2016-878/PRES/PM/MATDSI/MINEFID du 14 septembre 2016 portant organisation administrative du territoire et attributions des chefs de circonscriptions administratives au Burkina Faso ;	
Vu	la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004, portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs ;	
Vu	les délibérations du conseil des ministres en sa séance du 13 septembre 2017 portant nomination de Gouverneur de région ;	
Vu	le Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 de l'Assemblée Générale constitutive du Comité Local de l'Eau Sissili Amont Nord en abrégé « CLE SAN ».	

ARRETE**CHAPITRE 1 : CREATION**

Article 1 : Il est créé au sein de l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN) une instance locale de concertation, d'échanges, d'animation et de promotion regroupant tous les acteurs concernés au niveau local, pour la gestion des ressources en eau, dénommé Comité Local de l'Eau Sissili Amont Nord en abrégé, « CLE SAN » dont le siège social est à Cassou.

Article 2 : Le CLE SAN est une instance locale de l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN) de personnalité juridique.

Article 3 : L'espace territorial du CLE SAN, est reparti conformément au tableau suivant :

Région	Province	Communes	Localités / Villages	
			Nbr.	Nom
Centre-Ouest	Ziro	Bakata	01	Kou (Portion).
		Bougnounou	09	Bougnounou, Dana, Dayalo, Lao, Laré, Nétiao, Pébiou, Salo, Zao.
		Cassou	17	Bonapio, Bro-Silapoa, Kassolo-Tiabona, Cassou, Lon, Néssanon, Niessan, Gnansou, Ouayou, Oupon, Panassin, Pendao, Pouré, Prô, Sanayou-Poé, Tagnan, Tina.
		Dalo	05	Bazilakoa, Dalo, Dianthou, Guénien, Patindkoum.
		Gao	05	Dao, Gao, Mao-Néssira, Tékourou, Zoro.
TOTAL	01	05	37	

CHAPITRE 2 : ATTRIBUTIONS

Article 4 : Le CLE SAN a pour missions principales de :

- rechercher sur son territoire défini ci-dessus en liaison avec les ressources en eau, l'adhésion permanente des acteurs de l'eau (administration, Collectivités locales, usagers et organisations de la société civile) à la gestion concertée des ressources en eau par la sensibilisation, l'information, la formation et toute autre action.
- initier ou appuyer au niveau local, les actions de développement, de promotion, de protection et de restauration du domaine public de l'eau ;
- développer une synergie de concertations et d'actions horizontales avec les autres organes de gestion de l'eau ;

- assurer une coopération d'une part avec les structures semblables (notamment avec les CLE qui ont en partage le même cours d'eau) et d'autre part, avec les structures déconcentrées et décentralisées compétentes et les organismes de bassin à l'échelon supérieur.

Article 5 : En lien avec ses missions, le CLE SAN peut exercer sur son espace de compétence, tout ou partie des prérogatives suivantes concédées par l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN):

- initier et mettre en œuvre au travers de maîtres d'ouvrage publics ou privés et conformément à la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, des solutions aux problématiques d'aménagement et de gestion des ressources en eau ;
- contribuer à arbitrer les conflits d'usages et participer à la résolution des contentieux en lien avec leur objet ;
- mobiliser auprès de ses membres et partenaires divers et gérer sous la tutelle financière de l'Agence de l'Eau du Nakanbé, des dons et des subventions dans le cadre de la mise en œuvre de leurs actions ;
- contribuer à la collecte d'informations sur l'eau.

Article 6 : Le CLE SAN en tant qu'instance locale de l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN) ne peut assurer la maîtrise d'ouvrage.

CHAPITRE 3 : COMPOSITION

Article 7 : Le CLE SAN est composé de membres provenant :

- de l'administration de l'Etat au niveau local ;
- des collectivités territoriales (les régions et les communes) ;
- des usagers de l'eau et des organisations de la société civile.

Les membres du Comité Local de l'Eau SAN sont les représentants des personnes morales dont les activités ont des impacts (quantitatifs ou qualitatifs, positifs ou négatifs) sur les ressources en eau du bassin du cours d'eau « Koutiala ».

Article 8 : Les membres de l'administration de l'Etat siégeant au sein de l'Assemblée Générale sont :

Collèges d'acteurs	Représentants	Commune	Nombre
Administration	Préfecture	Bakata	1
	ZATE		1
	ZAT		1
	SDEEVCC		1
	Préfecture	Bougnounou	1
	ZATE		1
	ZAT		1
	SDEEVCC		1
	Préfecture	Cassou	1
	ZATE		1

	ZAT	Dalo	1
	SDEEVCC		1
	Préfecture		1
	ZATE		1
	ZAT		1
	SDEEVCC	Gao	1
	Préfecture		1
	ZATE		1
	ZAT		1
	SDEEVCC		1
Total		20	

Article 9 : Les membres des Collectivités locales siégeant au sein de l'Assemblée Générale sont :

Collèges d'acteurs	Représentants	Commune	Nombre
Collectivités locales	Bakata	Conseil Municipal	1
		CVD	1
	Bougnounou	Conseil Municipal	1
		CVD	1
	Cassou	Conseil Municipal	1
		CVD	1
	Dalo	Conseil Municipal	1
		CVD	1
	Gao	Conseil Municipal	1
		CVD	1
Total		10	

Article 10 : Les membres des usagers de l'eau et des organisations de la société civile siégeant au sein de l'Assemblée Générale sont :

Collèges d'acteurs	Structures	Représentants	Structures d'origine	Nombre
	Organisation Professionnelle des agriculteurs	Bakata		1
		Bougnounou		2
		Cassou		2
		Dalo		1
		Gao		1
	Organisation Professionnelle des éleveurs	Bougnounou		1
		Cassou		1
		Dalo		1
		Gao		1
	Organisation Professionnelle des acteurs locaux de	Bakata		1
		Bougnounou		1

Usagers de l'eau et Organisations de la Société Civile	l'environnement	Cassou	1
		Dalo	1
		Gao	1
	Chefferie coutumière	Bakata (Kou)	1
		Bougnounou	1
		Cassou	1
		Dalo	1
		Gao	1
	Confessions religieuses	Cassou	1
		Bougnounou	1
		Gao	1
	Organisations chargées de la gestion de l'eau	Gao	1
		Dalo	1
	Association	Cassou	1
Bougnounou		1	
Gao		1	
	Projets/ONG	Cassou	1
Total			30

Article 11 : Toute autre personne morale dont la participation est jugée nécessaire peut être admise comme membre du CLE SAN.

L'admission de nouveaux membres est décidée par l'Assemblée Générale.

CHAPITRE 4 : ORGANISATION

Article 12 : Le CLE SAN est organisé en :

- Assemblée Générale (AG) ;
- Bureau Exécutif (BE) ;
- Cellule de Contrôle (CC).

Le CLE SAN peut se doter d'une commission spécialisée chaque fois que de besoin.

Article 13 : L'assemblée Générale est l'instance suprême du CLE SAN. Elle est souveraine pour statuer sur toutes les questions relatives à la vie du CLE SAN. Elle est formée par l'ensemble des membres du CLE SAN.

Article 14 :

Le Bureau Exécutif comprend :

- un (e) président (e) ;
- un (e) Secrétaire Général (e) ;
- un (e) Trésorier (e) Général (e) ;
- un (e) Secrétaire à l'information et à la communication ;
- un (e) Responsable à l'organisation ;
- un (e) Responsable chargé de la prévention et de la résolution des conflits liés à l'eau.

Les membres du Bureau Exécutif du **CLE SAN** sont élus pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable une (1) fois.

Article 15 : La Cellule de Contrôle comprend deux (02) membres élus en AG. C'est un organe autonome chargé du contrôle de l'action du bureau exécutif (exécution physique et financière des activités). Toutefois, elle peut s'attacher les services d'une personne morale en cas de besoin.

CHAPITRE 5: FONCTIONNEMENT

Article 16 : L'Assemblée Générale du **CLE SAN** se réunit deux (02) fois par an en session ordinaire sur convocation de son président. Elle peut se réunir en session extraordinaire chaque fois que de besoin soit à la demande du Président, soit à la demande des deux tiers (2/3) des membres.

Article 17 : Lors des réunions les décisions sont prises par consensus. En l'absence de consensus, Il est privilégié le vote à main levée à la majorité absolue des membres présents et votants.

La séance de l'AG est dirigée par un président de séance qui est le président du **CLE SAN**. En cas d'empêchement du président, le Secrétaire Général assure l'intérim.

Article 18 : Le **CLE SAN** étant un organe local de l'Agence de l'Eau du Nakanbé, il se doit de lui rendre compte de toutes les activités menées dans le cadre de sa mission. Pour ce faire le **CLE SAN** transmettra à l'Agence de l'Eau du Nakanbé toutes les convocations de réunion, les rapports d'activités (moral et financier) dans un délai qui ne peut excéder deux semaines.

Article 19 : Un règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du **CLE SAN**. Ce règlement doit être approuvé par l'assemblée générale du **CLE SAN**.

Le règlement intérieur a pour objet de compléter les dispositions et modalités prévues dans l'arrêté portant création du **CLE SAN**. Il ne peut en aucun cas contenir des clauses contraires aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux dispositions du présent arrêté.

CHAPITRE 6 : FINANCEMENT

Article 20 : Les fonctions de membre du **CLE SAN** sont gratuites.

Article 21 : Les ressources du **CLE SAN** proviennent :

- Des cotisations de ses membres ;
- Des ressources financières allouées par l'Agence de l'Eau du Nakanbé ;
- Des subventions de l'Etat ;
- Des dons et legs ;
- Des produits d'activités diverses.

Le CLE SAN peut aussi recevoir un appui technique ou financier de ses membres.
Il est sous la tutelle financière de l'Agence de l'Eau du Nakanbé.

Article 22 : Sur la base de projets ou de programmes pertinents, le CLE SAN peut solliciter et recevoir des financements externes par le biais de l'Agence de l'Eau du Nakanbé.

Article 23 : Le CLE SAN rend compte de sa gestion financière à l'Agence de l'eau du Nakanbé.

CHAPITRE 7 : DISPOSITIONS FINALES

Article 24 : Le présent arrêté prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Koudougou, le 05 FEV 2018,



Irène COULIBALY
Administrateur civil
Officier de l'Ordre National

Ampliations :

- MATD
- MEA
- MAAH
- MEEVCC
- MRAH
- Préfectures de Bakata, Bougnounou, Cassou, Dalo et Gao
- Mairies de Bakata, Bougnounou, Cassou, Dalo et Gao
- Toutes Directions Provinciales concernées
- AEN
- Tout membre du CLE SAN
- CRA
- Arch. /Chrono.

Annexe 14 : Règlement intérieur du CLE SAN

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

du Comité Local de l'Eau Sissili Amont Nord (SAN)

PREAMBULE

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est un processus de mise en valeur des ressources naturelles de façon générale et des ressources en eau en particulier. Son principe capital est la participation de l'ensemble des acteurs, surtout les acteurs à la base dans la mise en œuvre des actions.

Le présent Règlement Intérieur est établi au vu de l'arrêté n°2017...../MATD/RCOS/GVT/CAB du.....portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité Local de l'Eau **SAN**.

SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Le présent Règlement Intérieur a pour objet de compléter les dispositions et modalités prévues à l'arrêté ci-dessus visé. Il ne peut en aucun cas contenir des clauses contraires aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux dispositions dudit arrêté.

SECTION II : ORGANISATION, COMPOSITION, ATTRIBUTIONS ET FONCTIONNEMENT

CHAPITRE I : ORGANISATION ET COMPOSITION DU CLE SAN

Article 2

Les instances du Comité Local de l'Eau **SAN** sont :

- une Assemblée Générale (AG);
- un Bureau Exécutif (BE) ;
- une Cellule de Contrôle (CC).

Article 3

L'Assemblée Générale du **CLE SAN** est constituée de soixante (60) membres tels qu'indiqués à l'article 7 de l'arrêté n° 2017...../MATD/RCOS/GVT/CAB du..... portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité Local de l'Eau **SAN**.

Article 4

Le Bureau Exécutif (BE) du **CLE SAN** est composé de Six (06) membres élus lors de l'Assemblée Générale par vote à main levée et à la majorité absolue des voix pour un mandat de cinq (05) ans renouvelables une (01) seule fois.

Article 5

La cellule de contrôle est composée de deux (02) membres élus lors de l'Assemblée Générale par vote à main levée et à la majorité absolue des voix. Son mandat prend fin avec celui du Bureau Exécutif.

CHAPITRE II : ATTRIBUTIONS

Article 6

L'Assemblée Générale est l'instance suprême du CLE SAN. Elle est souveraine pour statuer sur toutes les questions relatives à la vie du CLE SAN. Elle examine, approuve les rapports d'activités et délibère sur les questions inscrites à son ordre du jour.

L'Assemblée Générale approuve :

- a) le rapport d'activités du bureau durant l'exercice écoulé, et délibère d'un projet de résolution approuvant le rapport ;
- b) le rapport financier du trésorier sur les comptes de l'exercice clos, délibère et vote une résolution dont l'adoption vaut quitus au Trésorier pour sa gestion au cours de l'exercice clos ;
- c) tout autre rapport du Bureau Exécutif sur les affaires inscrites à son ordre du jour, et délibère d'un projet de résolution dont l'adoption rend exécutoire.

Article 7

Le Bureau Exécutif est l'organe d'exécution du **CLE SAN**. Il soumet un programme d'activités à l'AG pour adoption et assure sa gestion administrative et financière.

Alinéa 1 : Le Président représente le **CLE SAN** dans tous les actes avec les structures partenaires.

Il assure la publication des actes des sessions avec l'assistance du Secrétaire Général.

Il dirige les travaux et veille à l'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale et le Bureau Exécutif. Il ordonne les dépenses et cosigne avec le trésorier général et le secrétaire Général les actes financiers.

Le président et le trésorier Général sont tenus d'établir les états financiers et comptables et de faire pour chaque exercice l'inventaire des éléments d'actif et du passif ; de soumettre un rapport financier de gestion et un rapport d'activités au plus tard trente (30) jours suivant la clôture de l'exercice à l'Assemblée Générale.

Alinéa 2 : Le Secrétaire Général du **CLE SAN** organise, sous l'autorité du Président, les réunions du Bureau Exécutif et de l'Assemblée Générale. Il est chargé notamment de :

- la préparation et la présentation des dossiers soumis à l'examen du Bureau Exécutif du **CLE SAN** ou de l'Assemblée Générale ;
- l'instruction de tout dossier qui lui est soumis par le **CLE SAN**;
- la rédaction des comptes rendus des sessions qui doivent contenir les conclusions et en annexe les noms des membres présents, des membres excusés et des membres absents sans excuses ;
- la conservation des documents ;

Il supplée le président en cas d'absence.

Alinéa 3 : Le Trésorier Général est chargé de la gestion des ressources financières et matérielles du **CLE SAN**. Il encaisse les fonds mis à la disposition du CLE et exécute les dépenses en accord avec le Président.

Il prépare et soumet au Bureau Exécutif, le projet de budget et le rapport financier.

Alinéa 4 : Le Responsable à l'information et à la communication est chargé de l'information des membres du **CLE SAN**. Il est responsable des publications et des actions de communications du **CLE SAN** Il conserve et entretient le matériel de communication.

Alinéa 5 : Le Responsable à l'organisation veille à l'organisation des activités du **CLE SAN**.

Alinéa 6 : Le Responsable chargé de la prévention et de la résolution des conflits liés à l'eau du **CLE SAN** veille à la répartition équitable de l'eau entre les différents acteurs et arbitrent les conflits d'usage.

Article 8 :

La cellule de contrôle est un organe autonome chargé du contrôle de l'action du bureau (exécution physique et financière des activités).

Les membres de la cellule de contrôle sont chargés de contrôler l'état des finances et du matériel du **CLE SAN** sans être tenus d'avertir le trésorier à l'avance. Ils présentent un rapport de mission à l'Assemblée Générale.

CHAPITRE III : FONCTIONNEMENT

Article 9

Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale se réunit deux (02) fois par an en session ordinaire sur convocation de son président.

Chaque réunion de l'Assemblée Générale doit faire l'objet d'une convocation écrite comportant l'ordre du jour, signée par le Président et adressée à tous les membres au moins une (01) semaine avant la date de la réunion.

Pour siéger, l'Assemblée Générale doit réunir au moins la majorité absolue des membres. Lorsque ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation est faite dans un délai d'une (01) semaine et à cette réunion, l'Assemblée Générale délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Le projet de compte rendu des sessions doit être transmis aux membres du **CLE SAN** dans deux (02) semaines qui suivent la fin de la session. En début de chaque session, le compte rendu de la session précédente est soumis aux membres pour amendement et adoption.

Toutes les délibérations sont faites par consensus. Le cas échéant, par vote à main levée à la majorité absolue des membres présents et votants. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.

Assemblée Générale extraordinaire

Conformément à l'article 16 de l'arrêté n° 2017...../MATD/RCOS/GVT/CAB du..... portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité Local de l'Eau **SAN**, l'Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée par le Président ou à la demande des deux tiers (2/3). Le vote se déroule suivant les mêmes modalités que lors de l'Assemblée Générale ordinaire.

Article 10 : Le Bureau Exécutif se réunit une (01) fois tous les trois (03) mois et en cas de besoin sur convocation de son Président/ ou des deux tiers (2/3) des membres du Bureau Exécutif.

Le Bureau Exécutif du **CLE SAN** peut faire appel à toute personne physique ou morale compétente pour participer à l'Assemblée Générale.

SECTION III : DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES DU CLE SAN

CHAPITRE IV : DROITS ET OBLIGATIONS

Article 11 : Les fonctions de membre du **CLE SAN** sont gratuites. Toutefois, les dépenses induites par le **CLE SAN** sont à sa charge.

Article 12 : Les membres du **CLE SAN** s'expriment librement lors des séances de travail. Le Président de séance assure la police des débats.

Article 13 : L'appartenance au Comité Local de l'Eau **SAN** implique des devoirs, tels que :

- assister régulièrement aux réunions et sessions et être présent durant toute la réunion ou session ;
- faire preuve de disponibilité dans le cadre de l'exécution des tâches à lui confier, et en l'occurrence, examiner avec attention avant la tenue de la réunion ou session, les points soumis à l'ordre du jour ;
- informer le Bureau Exécutif de toute opportunité, contrainte ou entrave pouvant avoir une influence sur les activités du Comité ;
- n'engager en aucune circonstance, la responsabilité du **CLE SAN** sans en avoir reçu mandat ;
- respecter la discipline telle que définie dans le présent règlement intérieur.

SECTION IV : RESSOURCES

Article 14 : Les ressources financières du **CLE SAN** sont déposées en banque ou auprès de toute autre institution financière crédible (la plus proche). Tout retrait de fonds est subordonné à la signature conjointe du Président, du Secrétaire Général et du Trésorier Général.

SECTION V : ADHESION

CHAPITRE V : ACQUISITION DE LA QUALITE DE MEMBRE

Article 15 : L'admission en qualité de membre du **CLE SAN** est prononcée par l'Assemblée Générale.

Article 16 : Les demandes d'adhésion doivent parvenir au Secrétariat Général du **CLE SAN** et être portées à la connaissance des membres, un (01) mois au moins avant l'Assemblée Générale devant statuer sur ces demandes.

CHAPITRE VI : PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

Article 17 : La qualité de membre du **CLE SAN** se perd par démission, dissolution ou par exclusion de la structure conformément à l'article 19 du présent Règlement Intérieur.
Dans tous les cas, la décision doit être notifiée par écrit.

SECTION VI : DISCIPLINE ET SANCTIONS

Article 18 : Lors des réunions et sessions, nul ne peut prendre la parole que s'il n'a été autorisé par le Président.

Article 19 : Tout manquement au Règlement Intérieur ou tout acte qui vise à nuire aux intérêts du **CLE SAN** peut entraîner les mesures disciplinaires suivantes :

- le rappel à l'ordre ;
- l'avertissement ;
- le blâme ;
- la suspension ;
- l'exclusion.

Article 20 : Le rappel à l'ordre est prononcé par le président du Bureau Exécutif (**BE**).

Article 21 : L'avertissement et le blâme sont prononcés par le Bureau Exécutif.

- l'avertissement contre tout membre ayant encouru trois (03) rappels à l'ordre au cours de la même année ; ou qui s'est abstenu pendant deux (02) sessions consécutives d'assister aux séances régulièrement convoquées du **CLE SAN** sans excuse fondée.

- Le blâme contre tout membre devant recevoir un deuxième avertissement au cours de la même année.

Article 22 : La suspension et l'exclusion sont prononcées par l'Assemblée Générale par un vote acquis à la majorité des deux tiers (2/3) des membres sur rapport du Bureau Exécutif.

Article 23 : Nul ne peut être suspendu ou exclu s'il n'a préalablement été entendu par l'instance habilitée qui est l'Assemblée Générale. En cas de refus de se présenter, l'exclusion est d'office prononcée par l'AG

Article 24 : Lors d'une session de l'AG, le Président selon l'opportunité peut prendre les dispositions suivantes :

- le rappel à l'ordre
- la suspension du droit à la parole, pour tout membre qui aurait été rappelé à l'ordre deux (02) fois au cours de la séance ;
- l'ajournement des débats sur la question en discussion ;
- la clôture des débats sur la question en discussion ;
- la suspension de la séance ;
- l'ajournement de la séance.

Article 25 : Toute sanction doit être mentionnée dans les comptes rendus des activités du **CLE SAN**.

Article 26 : Tout membre ayant fait l'objet d'une sanction peut introduire un recours, par écrit suivant la voie hiérarchique, à l'AG qui délibérera lors d'une séance prévue à cet effet.

SECTION VII : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 27 : Sur initiative du Bureau Exécutif ou sur proposition des deux tiers (2/3) au moins des membres de l'Assemblée Générale du **CLE SAN**, une révision du Règlement Intérieur peut être soumise à l'Assemblée Générale.

Article 28 : Le Bureau Exécutif du Comité Local de l'Eau **CLE SAN** est chargé de l'application du présent Règlement Intérieur qui prend effet pour compter de sa date de signature.

Le présent règlement intérieur a été approuvé et adopté par l'Assemblée Générale constitutive du Comité Local de l'Eau Sissili Amont Nord (**CLE SAN**) en sa session du 14 Décembre 2017 à Cassou.

Cassou, le 14 Décembre 2017

Pour l'Assemblée Générale Constitutive du Comité Local de l'Eau Sissili Amont Nord

Le Secrétaire Général de séance

La Président de séance

Adama ILBOUDO
Directeur de l'eau et
de l'environnement/AEN

Clariste OUEDRAOGO/ZOUNGRANA
Haut-Commissaire de la province du Ziro
Chevalier de l'ordre de mérite

Annexe 15 : Compte rendu de la Cérémonie d'installation Officielle du CLE SAN

Direction Exécutive

Département Ingénierie Sociale et Economique



01 BP: 3477 Ouagadougou 01

TEL. 25 45 58 65/79 66 35 35

Email: intimeconsulting@yahoo.fr

intimeconsulting@gmail.com

COMPTE RENDU DE LA CEREMONIE D'INSTALLATION DU CLE SAN

Mai 2018

L'an 2018 et le 08 Mai 2018 s'est tenue la cérémonie officielle d'installation du CLE Sissili Amont Nord (SAN) sur le terrain de la caisse populaire de Sapouy , Province du Ziro, Région du Centre-Ouest.

La cérémonie a été présidée par Mme le Gouverneur de la région du Centre-Ouest Elle a connu la présence de Mme la Directrice régionale de l'eau et de l'assainissement, de Mme le Haut-commissaire, du Secrétaire Général, des autorités sécuritaires et des responsables provinciaux des services techniques de la province du Ziro, du représentant de CPP/CO, du Maire de Sapouy, des préfets et maires des communes impliquées, d'une délégation de la Direction Générale de l'Agence de l'eau du Nakanbé ainsi que du Bureau Exécutif du CLE SAN. La cérémonie a été articulée comme suit : L'ouverture des travaux a été marquée par le mot de bienvenue de Mr le maire de la commune de Sapouy. Après avoir souhaité la bienvenue à toute la délégation, l'entreprise bureau d'études IT Experts a communiqué sur le déroulement de l'appui à la mise en place, les missions prérogatives et la composition des organes de gestion du CLE SAN (AG, BE et CC). A la suite de IT Experts, Mme le Haut-commissaire de la région du Centre-Ouest a prononcé le discours de la cérémonie d'installation officielle du CLE SAN. Dans son discours, après avoir remercié toutes les délégations pour leur présence, elle a rappelé l'importance de l'eau dans la vie de tous les êtres vivants ainsi que les problématiques et défis qui se posent à l'ensemble des acteurs pour sa gestion durable et rationnelle. C'est pourquoi elle a salué la naissance du CLE SAN tout en les exhortant à s'investir dans la résolution des problématiques identifiées dans leur sous bassin afin de relever le défis du développement dans leur espace et partant, contribuer à l'effort national engagé par le gouvernement du Burkina Faso. Après le discours, Mme le Gouverneur de la région du Centre-Ouest a procédé à l'installation du CLE SAN par la remise de leur arrêté de reconnaissance et d'un kit offert par la DGAEN. A la suite, le président du CLE SAN a pris la parole pour remercier les acteurs du sous bassin Sissili Amont Nord pour la confiance accordée en eux et demander le soutien de toutes les autorités, STD et ONG, projets/programmes de développement de la région du Centre-Ouest. Une photo de famille, précédée du mot d'installation officielle du CLE SAN de Mme le Gouverneur de la région du Centre-Ouest.

Des tranches d'animation d'une troupe locale du village de Nékré ainsi que d'un artiste en herbe invité par la DGAEN ont ponctué chacune des interventions. Débuté vers 09h30 minutes, la cérémonie a pris fin aux environs de 13h30mns par une animation sur un duo improvisé de la troupe du village de Nékré et l'artiste en herbe de la DGAEN.

Le Chef de projet de la mission d'appui à la mise en place du CLE SAN
Blaise W. DAKUYO
IT Experts

Annexe 16 : Synthèse du DC CLE SAN

Direction Exécutive

Département Ingénierie Sociale et Economique



01 BP: 3477 Ouagadougou 01

TEL. 25 45 58 65/79 66 35 35

Email: intimeconsulting@yahoo.fr

intimeconsulting@gmail.com

SYNTHESE DIAGNOSTIC CONJOINT DE L'ESPACE DE GESTION « Sissili amont nord »

Novembre 2017

1. MILIEU PHYSIQUE

- **Situation géographique et administrative de l'espace de gestion SAN**

L'espace de gestion SAN se situe intégralement dans une région administrative (Région du Centre-Ouest) et une province (Province du Ziro).

Cinq (05) communes rurales sont concernées par cet espace de gestion.

Tableau Communes et villages appartenant à l'espace de gestion SAN

Région	Province	Communes Préfecture	Localités	Nbre de villages / secteurs	Superficie totale des communes concernées par le CLE (Km ²)	Pourcentage de chaque commune concernée dans l'espace du CLE	Superficie des communes dans l'espace du CLE	
							Km ²	%
Centre-Ouest	ZIRO	Bougnounou	Dana, Danialo, Lao, Laré, Netiao, Pébiou, Salo, Zao	09	550,1520	62,04%	341,31	24%
		Dalo	Bazilakoa, Dalo, Diantou, Guénien, Patindkoum	05	279,8074	69,83%	195,39	14%
		Cassou	Bonapio, Bro-Silapoa, Kassolo-Tiabona, Cassou, Lon, Néssanon, Niessan, Nyansou, Ouayou, Oupon, Panassen, Pendao, Pouré, Prô, Sanyou-Poué, Tanyan, Tina	17	1203,3723	54,29%	653,27	46%
		Gao	Dao, Gao, Mao-Néssira, Tékrou, Zoro	05	506,0947	40,61%	205,54	15%
		Bakata	Kou (Portion)	-	616,9549	2,37%	14,61	1%
TOTAL / Moyenne				36	4646,6959	-	1 416	100%

(Source : INSD, 2006; ITEXperts 2017)

- **Hydrographie,**

Les caractéristiques hydrographiques (dont proximité du bassin du Mouhoun), les limites administratives et l'occupation des sols permettent de diviser l'espace de gestion en deux grandes entités presque égales :

- ✓ **SAN (A)** - qui comprend la partie amont (zone de crête) du sous bassin avec les communes de Bougnounou, Dalo et Bakata allant du sommet de la crête de bassin versant jusqu'à la confluence de l'affluent *Bougnounou- Dalo* qui part de Bougnounou en passant par Dalo ;
- ✓ **SAN (B)** - incluant les communes de Gao et Cassou c'est la partie la plus en aval qui part de la confluence de l'affluent *Bougnounou- Dalo* jusqu'à la confluence *Koutiala- Assiopô-Sissili*.

Tableau Principales retenues d'eau dans l'espace de gestion SAN

Commune	Village	Nom de la retenue	Volume de la retenue (m3)	Année exécution ouvrage	Type ouvrage	Utilisation principale	Etat actuel
Bougnounou	Salo	Salo	-	1999	Barrage	pastorale	En état de dégradation
	Dana	DANA	20000	1994	Barrage	pastorale	-
	Bougnounou	Bougnounou	10000	1998	Barrage	pastorale	-
Cassou	Cassou	Cassou	300 000	1954	Barrage	Pastorale	Complètement ensablé
	Bonapio	Bonapio	-	2011	Barrage	Agricole	-
	Ouayou	Ouayou	15 000	1985	Barrage	Pastorale	-
Dalo	Dalo	Dalo	945 000	1991	Barrage	agricole	bon

(Source : ZAT/ Bakata, Bougnounou, Cassou, Dalo/ITExperts)

Tableau des Bas-fonds aménagés dans l'espace de gestion SAN

Commune	Village	Bas-fonds Aménagé (Ha)	Fonction	Observation
Bakata	Kou	05	Riziculture	
Bougnounou	Salo	25	Riziculture	
	Dana	15	Riziculture	
	Lare	02	Riziculture	
Dalo	Plaine de Dalo	18	Riziculture	Sous exploitation
	Dalo Patindkoun	20	Riziculture	Occupation anarchique des alentours de la retenue d'eau
	Dalo Centre	05	Riz	
	Dalo Yarsé	05	Culture maraichère	
	Bazilakoa	10	Riziculture	
Gao	Dao	25		
	Tekrou	30		
	Gao	05		
CASSOU	Cassou	08		
	Kassolo Tiabona	25		PRP
		02		PAMEFA
	Oupon	10		
	Pro	10		PAPSA
Sanyou-Poue	02		PAMEFA	

(Source : ZAT Bakata/Bougnounou/Cassou/Dalo/Gao/ITExperts)

- **Végétation et occupation des sols**

L'espace de gestion SAN est caractérisée par une savane arbustive parsemée de quelques lambeaux de savane arborée le long des cours et retenues d'eau.

La pression foncière y est forte en témoigne les immenses zones de production agricoles (saisonniers et irrigués) et agro-sylvo-pastorales qui occupent la quasi-totalité du sous bassin versant.

La pression foncière est en partie favorisée par la proximité de la ville de Ouagadougou qui est une mégapole dont l'influence dans l'acquisition et/ ou l'accaparement des terres rurales reste très élevée. En outre, l'approvisionnement des grands centres comme Ouagadougou, Koudougou et Léo en bois de chauffe et charbon de bois (énergie domestique) amplifie les effets anthropiques des pressions sur les ressources naturelles.

L'espace de gestion SAN a une végétation de type soudanien et couvert par une savane arborée très boisée. Les espaces de culture, et les parcs agro forestiers sont jalonnés d'espèces forestières variées dominées par le karité (*Vitellatia paradoxa*).

Le sous-bois et les zones de savane claire sont tapissées par des herbacées temporaires ou pérennes très variées. On peut encore y voir *Andropogon gaillanus* qui est un indicateur de fertilité des sols dans certains basfonds et le long des cours et retenues d'eau.

Tableau principales Forêt villageoises de l'espace de gestion SAN

Departement /Commune	Village	Type de Forêts	Superficie total en ha
Bakata	Kou	Villageoise	30
Dalo	Dalo	Villageoise	50
Cassou	Cassou	Communale	50
Gao	Gao	Villageoise	100
	Mao-Nessira	Villageoise	28
	Zoro	Villageoise	24
	Tekrou	Villageoise	75
	Dao	Villageoise	20

(Source : SDEDD/PCD Bakata, Bougnounou, Cassou, Dalo, Gao/ITEXperts)

2. MILIEUX HUMAIN ET SOCIAL, ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES, ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

- **Milieux humain et social**

Le peuplement de l'espace de gestion SAN est fortement lié à la conquête du centre de l'actuel Burkina Faso par les Moosé venu du Dagomba, au nord de l'actuel Ghana (XVe siècle).

Les Nuna, population des communautés autochtones de l'espace de gestion SAN sont un sous-groupe du groupe ethnique appelé « Gourounsi » considéré comme faisant partie des populations autochtones du Burkina Faso. Ils seraient, à l'origine, installés au centre du pays d'où ils furent chassés par les conquérants Moosé en direction du Sud-Ouest).

Tableau de la Répartition de la population de l'espace de gestion du SAN

Région	Province	Commune	Village	Effectif population 2006	Population projetée en 2016
Centre-	ZIRO	Bougnounou	Bougnounou, Dana, Danialo, Lao, Laré,	12 425	15 088

Ouest		Netiao, Pébiou, Salo, Zao		
	Dalo	Bazilakoa, Dalô, Diantou, Guénien, Patindkoum	8 692	10 554
	Cassou	Bonapio, Bro-Silapoa, Kassolo-Tiabona, Cassou, Lon, Néssanon, Niéssan, Nyansou, Ouayou, Oupon, Panassen, Pendao, Pouré, Prô, Sanyou-Poué, Tanyan, Tina	23 192	25 375
	Gao	Dao, Gaô, Mao-Néssira, Tékrou, Zoro	12 370	15 021
	Bakata	Kou (portion)	-	-
TOTAL CLE SAN		36	56 679	68 886

(Source : RGPH, 2006 / INOH, 2016/ ITEXperts, Juillet 2017)

Tableau des Us et coutumes des communautés de l'espace de gestion Sissili amont nord

Communes	Coutumes	Période	Durée	Personnes concernées	Célébration	Objectifs visés
Bougnounou Cassou		Début de saison pluvieuse	01 jour	Chef de village ; chef de terre et notables	Sacrifice	Demander aux mânes une bonne pluviométrie et de bonnes récoltes.
		Après les récoltes	01 jour	Chef de village ; chef de terre et notables	Sacrifice	Remercier les mânes pour les récoltes obtenues.
		A la fin de la saison sèche	01 jour	Chef de village ; chef de terre et notables	Sacrifice	Demander aux mânes de protéger les migrants afin qu'ils reviennent sains et saufs.
		Chaque trois (3) année	-	Hommes, femmes, enfants du village et des villages voisins	Sacrifices, préparation dans chaque famille, danses de réjouissance	Partage, communion, retrouvaille, remercier les divinités.
Dalo	« I djô »	Chaque trois (3) année	07 jours	Tous ressortissants	Chants et danse.	Communion, retrouvaille.
Gao	« Kanaforo »	Chaque trois (3) année	12 jours	Hommes, femmes, enfants du village et des villages voisins	Dance	Communion, retrouvaille.

(Source : ITEXperts, Juillet 2017)

- **Aspects socio-économiques**

Agriculture

L'espace de gestion SAN subit plusieurs pressions qui sont à l'origine des contraintes de la production agricole. Les aléas climatiques, la surexploitation des ressources forestières, les pressions foncières, la dégradation des sols et des berges, l'implantation de grands « fermiers agricoles », le sous équipement et l'inadaptation du matériel de production sont les principales contraintes et difficultés pour le développement de l'agriculture.

Dans cet environnement de forte expansion agricole, les enjeux qui se présentent pour la gestion durable des ressources naturelles sont principalement :

- La protection des berges des cours et retenues d'eau ;
- La gestion des ressources en eau (eau de surface et eau souterraine) ;
- La conservation des ressources forestière et des zones humides ;
- La bonne gouvernance du foncier rural

Elevage :

Le système traditionnel extensif est un mode d'élevage qui consiste à garder ou à laisser les troupeaux d'animaux dans les pâturages ou les champs en friche. Il est pratiqué par tous les habitants et les pasteurs Peulh. L'espace de gestion reçoit souvent des transhumances de courtes durées menées par les bergers Peulh venu de zones plus arides à la recherche de fourrages et d'eau ou en transit vers de pays limitrophes.

La grande transhumance, ou la transhumance de longue durée est essentiellement dirigée vers le Ghana voisin, et est pratiquée par des producteurs locaux possédants plus d'une cinquantaine de têtes de bétails. Ce mode d'élevage utilise les cours et plans d'eau comme abreuvoir. Mais en période de forte sécheresse, une compétition s'installe sur les puits et forages qui servent à l'AEP des villages.

Tableau des Infrastructures pastorales de l'espace de gestion SAN

Commune	Village	Aire d'abattage		Parc à Vaccination		Marché à bétail	Point d'eau pastorale	Parc d'embarquement	Piste à bétail	Magasin SPAI
		F	NF	F	NF					
Bakata	Kou	-	-	-	-	-	En cours	-	-	-
Bougnounou	Bougnounou	-	X	X	-	-		-	-	-
	Sapo	-	-	X	-	-		-	-	-
Cassou	Cassou	-	-	X	-	-		-	-	-
	Ouayou	-	-	X	-	-		-	-	-
	Koundoun	-	X		-	-		-	-	-
Dalo	Bazilakoa	-	-	-	-	-		-	X (8km)	-
	Dalo	-	-	-	-	-		x	-	-
Gao	Gao	-	-	X	-	-		-	-	-
	Mao-Nessira	X	-	X	-	X		-	-	X

Pêche :

La pêche reste une activité communautaire pratiquée de manière artisanale. Cette pêche villageoise traditionnelle réunit les villageois autour de retenues ou flaques d'eau des cours naturels.

Approvisionnement en eau potable et assainissement :

Les communes de l'espace de gestion SAN ont tous un taux d'approvisionnement en eau potable supérieur à 50% sauf la commune de Bakata (46,6%). Ceci est un indicateur d'une assez bonne couverture et un niveau d'accès acceptable.

Tableau des Puits, forages, AEPS et taux d'accès à l'eau potable dans l'espace de gestion SAN

Commune	Population	Forages équipés de PMH			Puits Modernes			Systèmes AEPS		Taux d'accès approximatif
		Fonctionnels	Non fonctionnels	Total	Permanent	Temporaire	Total	Fonctionnels	Non fonctionnel	
Bakata	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46,6%
Bougnounou	15 088	46	17	63	02	08	10	01	-	60,8%
Cassou	25 375	71	01	72	06	20	26	03	-	56,7%
Dalo	10 554	29	06	35	04	02	06	02	-	52,9%
Gao	15 021	28	17	45	07	03	10	01	-	55,2%
TOTAL EG-SAN	68 886	174	41	215	19	33	52	07	-	-

(Source INOH, 2016/ ITEXperts 2017)

Commerce, Artisanat, production de bois :

Les principales activités artisanales pratiquées dans l'espace de gestion sont :

- la forge traditionnelle (artisanat utilitaire) pour la production de matériels et d'équipements agricoles locaux (outils aratoires, machettes, récipients, pièces détachées artisanaux, etc.) ;
- la vannerie et la poterie pour la confection et la distribution de paniers, de canaries et autres jarres... c'est une activité exclusivement féminine qui occupent les périodes hors hivernages (décembre à avril) ;

La collecte (coupe du bois) et la vente de bois de chauffe sous le contrôle ou non des unités de gestion forestières est une activité controversée dans les villages de l'espace de gestion.

3. CADRES ORGANISATIONNEL

- *Les acteurs en présence*

Structure GIRE : L'Agence de l'eau du Nakanbé (AEN) ;

Administration :

L'agriculture et l'hydraulique :

L'environnement :

Les ressources animales :

Les préfectures :

Les services de sécurité :

Collectivité locale :

Conseil municipal et CVD.

Usagers et organisation de la société civile :

AUE ; CUE ; comités de gestion de point d'eau (CGPE)

4. SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES LIÉES À L'EAU

La collecte et le traitement des données pour le diagnostic conjoint de l'espace de gestion SAN ont permis d'identifier des potentialités mais aussi de déterminer des problèmes et des contraintes dans la gestion des ressources naturelles. Le tableau 12 ci-dessous présente les potentialités et les contraintes par secteur d'activité.

Tableau 1 : Les contraintes et potentialités de l'espace de gestion SAN

Secteurs	Potentialités	Contraintes / Problèmes
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de sols fertiles • Dynamisme des producteurs agricoles • Existence de groupements paysans • Existence de plusieurs bas-fonds 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance et tarissement précoce des points d'eau de surface ; • Ensablement des cours et plans d'eau ; • Absence ou dysfonctionnement de structures de gestion des points d'eau ; • Querelles d'accès à la ressource autour des retenues d'eau ; • Faible niveau organisationnel des OP ; • Persistance des mauvaises pratiques agricoles ; • Agriculture fortement dépendante des conditions naturelles ; • Faible productivité des sols, faible niveau de technicité et d'équipement des producteurs ; • Récurrence des conflits fonciers ;
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de pâturages • Disponibilité de ressources en eau • Existence d'un cheptel varié et nombreux • Existence de groupement d'éleveurs • Zone climatique peu favorable 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des points d'eau pastoraux ; • Rareté et manque de pâturage et d'aliments pour bétail ; • Grande affluence du cheptel en transhumance ; • Insuffisance d'infrastructures pastorales modernes ; • Déficit organisationnel des groupements d'éleveurs ; • Persistance des mauvaises pratiques d'élevage (élevage de prestige, système extensif) ; • Existence de conflits d'usage et de gestion des

Secteurs	Potentialités	Contraintes / Problèmes
		ressources pastorales ; • Récurrences des zoo pathologies et sous-effectif des agents de santé animale ;
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'espèces ligneuses et herbacées utilitaires • Présence d'animaux sauvages • Existence de relique d'écosystème • Pluviométrie acceptable 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte pression sur les ressources naturelles ; • Amplification des mauvaises conditions ; climatiques (sécheresse) • Grande menace sur les écosystèmes surtout aquatiques ; • Pollution diverses causées par les productions agricoles et animales ;
Eau potable, hygiène/ assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de points d'eau potable • Existence de toilettes communautaires et individuelles • Existence de système d'adduction en eau potable (branchements privé et collectif) 	<ul style="list-style-type: none"> • Surexploitation des points d'eau potable ; • Manque d'entretien des infrastructures hydrauliques ; • Mauvaise répartition des points d'eau potable

Une analyse détaillée des problématiques est fournie dans le tableau suivant. Ce tableau peut servir de cadre de référence pour les réflexions et orientations des activités du futur CLE, à savoir :

- le renforcement de la **gouvernance de l'eau** s'appuyant sur un CLE efficace ;
- la **protection des ressources en eau** contre la pollution, la dégradation des berges et, de façon générale, la protection de l'environnement naturel ;
- la **valorisation des ressources en eau** par le développement et la gestion contrôlées d'ouvrages d'AEP, d'hydraulique agricole et pastorale, la pêche, etc.
- la **répartition équitable** de la ressource eau entre tous les usagers en vue de prévenir les conflits et de préserver l'environnement.

Analyse des problèmes

Domaines	Problèmes/ Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions envisagées
Gouvernance des ressources naturelles et de l'eau	Absence de gestion concertée des ressources naturelles, et des ressources en eau	Gestion sectorielle dominante; méconnaissance de la GIRE; absence de cohésion entre organisations paysannes	Corporatisme des différents acteurs : dégradation des ressources, conflits d'usages, faible valorisation...	Mise en place d'un cadre de concertation pour la gestion intégrée des ressources;
	Manque d'entretien des ouvrages et aménagements hydrauliques	Faible capacité des communautés; faiblesse ou absence des structures de gestion; manque de cohésion des usagers	Gestion anarchique des points d'eau; pannes fréquentes des équipements hydrauliques; augmentation de la charge de travail pour les femmes; surexploitation des équipements fonctionnels...	Redynamisation des organisations chargées de la gestion des infrastructures; responsabilisation des associations et groupements d'usagers...
	Gestion partielle des problématiques foncières	Prédominance d'une gestion traditionnelle du foncier et des ressources naturelles inadaptée aux contraintes modernes	Conflits fonciers; Dégradation accélérée des eaux et des sols; faible niveau de production agro-sylvo-pastorale...	Mise en place d'un cadre de concertation des acteurs; prise en compte des valeurs locales dans la gestion moderne; vulgarisation des textes réglementaires...
	Mauvaise organisation et gestion empirique du pastoralisme	Péjoration climatique; rareté des pâturages; fortes pressions foncières; grande influence du mode de production traditionnel...	Difficulté de planification des besoins et des ouvrages; pression accrue sur les ressources (surpâturage...); faible niveau de rentabilité...	Renforcement de la planification / gestion / organisation / contrôle des transhumances et de l'élevage local; valorisation des produits d'élevage...
	Déficits dans la gestion des organisations paysannes	Faible niveau organisationnel des organisations paysannes (OP)...	Faiblesse des filières de production; dysfonctionnement / émiettements des OP; des conflits entre OP...	Formation des membres des structures à la vie associative; mise en place de cadre de concertation permanent; inventaire et suivi des OP...
Protection des ressources naturelles et sécurisation de l'eau	Menaces sur les écosystèmes	Insuffisance des pluies; assèchement précoce des points d'eau, mauvaise application des mesures de protection; pollutions diverse...	Délabrement des sites boisés; destruction de sites de conservation; Fragilité des espèces endogènes; désertification...	Responsabilisation des populations; actions IEC; application des textes et conventions locales de gestion des ressources naturelles...
	Dégradation du couvert végétal	Mauvaise pluviométrie; pression de l'élevage; forte demande en terre agricoles; exploitation opaque du bois de chauffe...	Désertification; réduction des pâturages; faible régénération naturelle...	Actions IEC; application de la réglementation; reboisement...
	Dégradation des sols	Surexploitation des sols; faible niveau de technicité; ramassage anarchique...	Faible niveau des productions agricole et pastorale...	Mesures CES/DRS/AGF...; aménagement de zones pastorales, organisation de l'activité minière...
	Dégradation des terres aménageables (bas-fonds)	Mauvaises pratiques agricoles...	Dégradation des berges; ensablement des retenues et cours d'eau; tarissement précoce; faibles rendements agricoles; difficulté d'abreuvement des animaux...	Protéger les berges; actions IEC...

	Dégradation des ressources en eau, en qualité et quantité	Ensablement ; faible pluviométrie ; changement climatique ; faible niveau de protection des points d'eau (puits en particulier) ; pratiques traditionnelles en matière d'assainissement...	Réduction des volumes d'eau disponibles pour l'AEP, l'irrigation et la production agropastorale ; pollution de l'eau...	Suivi de la ressource ; Réalisation de périmètres de protection...
Valorisation des ressources en eau	Insuffisance dans l'approvisionnement en eau potable	Faible débit des puits et des forages...	Pression élevée sur les points d'eau fonctionnels ; querelles pour l'accès à l'eau...	Réalisation de nouveaux points d'eau adaptés aux besoins...
	Faiblesse des rendements agricoles (agriculture pluviale)	Insuffisance et irrégularité des pluies ; faible capacité technique ; faible niveau d'instruction des populations...	Famines, exode rurale, ventes irrégulières et spéculation foncière ; dysfonctionnement et léthargie des OP	Renforcement des capacités des producteurs ; promotion et création de structures faitières...
	Faible valorisation hydro-agricole	Insuffisance des pluies ; zone de socle ; insuffisance de points d'eau / retenues ; insuffisance de basfonds aménagés	Faible productivité hydro-agricole ; faible intensification des cultures...	Augmentation des superficies aménagées de basfonds ; optimisation des capacités de retenues d'eau ; amélioration des techniques de production...
	Difficulté pour l'abreuvement du bétail	insuffisance et mauvaise répartition des points d'abreuvement ; affluence du bétail transhumant ; tarissement précoce des cours et retenues d'eau ; compétition entre usagers pour l'accès à l'eau ; gestion anarchique des points d'eau	Forte pression sur les ressources ; querelles entre usagers des points d'eau ; difficulté d'abreuvement du bétail...	Réalisation de points d'abreuvement pour le bétail ; gestion concertée des points d'eau à usages multiples ; organisation et contrôle de la transhumance...
	Faible production fourragère	Mode traditionnelle de production animale ; mauvaise exploitation du couvert végétal...	Faible productivité du pastoralisme traditionnel ; dégradation des ressources naturelles...	IEC ; recherche-actions...
Gestion des conflits	Usages concurrentiels de l'eau	Insuffisance de la ressource et augmentation des besoins ; insuffisance d'ouvrages hydrauliques ; manque d'organisation entre usagers...	Forte pression sur les points d'eau ; conflits latents et potentiels entre usagers (AEP, agriculture, élevage, pêche...); risque d'instabilité sociale...	Réalisation de forages supplémentaires ; réalisation de retenues d'eau ; mise en place de cadres de concertation / gestion ; sensibilisation des usagers...
		Conflits agriculteurs / éleveurs pour l'accès à l'eau...	Destruction de champs et de bétail...	Développement de cultures fourragères ; aménagement de zones pastorales et de pistes à bétail...
		Conflits éleveurs/ éleveurs pour l'accès à l'eau et aux pâturages...	Menace de déstabilisation de la cohésion sociale...	Amélioration de l'accès à l'eau ; renforcement des capacités de gestion ; évolution des pratiques de production...

9. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS : PROPOSITION POUR LA MISE EN PLACE DU CLE

Bilan des **potentialités** des **contraintes** et des **enjeux** de l'espace de gestion San

Le diagnostic de l'espace de gestion SAN a permis d'identifier les **potentialités** de l'espace de gestion telles que :

- une assez bonne pluviométrie ;
- une production céréalière relativement abondante ;
- l'existence de cours d'eau primaires non pérennes dont un important (le *Koutiala*) et d'un réseau hydrographique assez dense ;
- une organisation sociale et socioprofessionnelle relativement dynamique, etc.

Le diagnostic a aussi révélé des **contraintes** liées au milieu et à la gestion des ressources naturelles :

- absence de concertation dans la gestion des ressources naturelles et des ressources en eau ;
- forte pression foncière qui s'accroît dans le sous bassin versant ;
- persistance de conflits liés au foncier ;
- méconnaissance des textes de la Réforme Agraire et Foncière (RAF) ;
- non-respect des règles d'exploitation des ressources en eau en général, et de celles du cours d'eau le « *Koutiala* » en particulier, etc.
- méconnaissance et non vulgarisation des textes en matière d'eau ;
- dégradation des ressources naturelles (couvert végétal, sols) ;
- Manque d'entretien des ouvrages et infrastructures hydrauliques

Ces potentialités et contraintes s'établissent autour **d'enjeux** économiques et financiers, mais aussi environnementaux et fonciers. Les principaux enjeux existant dans l'espace de gestion sont :

- La promotion de l'agro-business. Cette activité est source de conflits fonciers surtout dans le contexte social où la terre n'est pas à vendre.
- L'achat et la valorisation de terres par des allochtones auprès de représentants d'autochtones nom mandatés par le lignage propriétaire terrien. Cette activité engendre des frustrations au sein des populations autochtones et est source de conflits.
- La pression des activités anthropiques sur les zones humides aux abords des cours d'eau. Cette pression se traduit par des problèmes d'ensablement et de pollution.

L'analyse des potentialités, des contraintes et des enjeux a permis de confirmer la nécessité de mettre en place un cadre de concertation et de gestion des ressources en eau. Les problématiques et les enjeux étant en grande partie localisés aux abords du fleuve Mouhoun, il va de soi que la gestion doit impliquer les habitants vivant de part et d'autre du fleuve afin d'harmoniser les stratégies et les méthodes de gestion des communautés concernées.

Pour ce faire le futur cadre qu'est le CLE, devra être un bloc compact avec une AG dont les membres seront dirigés par un bureau exécutif. Ce bureau devra prendre des initiatives pour cerner les aspirations de tous les acteurs à la base.

Tableau de la Proposition d'une assemblée générale (AG) du CLE de l'espace de gestion SAN

Collège d'acteurs	Structure	Représentant	Nombre
Administration	Haut –Commissariat du Ziro	Préfecture de Bakata	1
		Préfecture de Cassou	1
		Préfecture de Bougnounou	1
		Préfecture de Dalo	1
		Préfecture de Gao	1
	Direction provinciale de l'Agriculture et des Aménagements Hydraulique du Centre- Ouest (DPAAH/CO)	ZAT Bakata	1
		ZAT Cassou	1
		ZAT Bougnounou	1
		ZAT Dalo	1
	Direction provinciale de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique du Centre- Ouest (DPEEVCC/CO)	ZAT Gao	1
		SDEEVCC de Bakata	1
		SDEEVCC de Bougnounou	1
		SDEEVCC de Cassou	1
	Direction provinciale des Ressources Animales et Halieutiques du Centre- Ouest (DPRAH/CO)	SDEEVCC de Dalo	1
		SDEEVCC de Gao	1
		ZATE de Bakata	1
		ZATE de Bougnounou	1
		ZATE de Cassou	1
		ZATE de Dalo	1
		ZATE de Gao	1
Total Administration			20
Collectivités locales	Commune de Bakata	Conseil municipal de Bakata	1
		CVD de Kou	1
	Commune de Bougnounou	Conseil municipal de Bougnounou	1
		CVD de Bougnounou	1
	Commune de Cassou	Conseil municipal de Cassou	1
		CVD de Cassou	1
	Commune de Dalo	Conseil municipal de Dalo	1
		CVD de Dalo	1
	Commune de Gao	Conseil municipal de Gao	1
		CVD de Gao	1
	Total Collectivités Locales		10
		Organisation d'usagers de l'eau	AUE Cassou
Point focal			1
CUE de Dalo			1
Organisation paysanne des agriculteurs		OP des producteurs de riz de Kou (Bakata)	1
		OP agriculture de Bougnounou	2
		OP agriculture de Cassou	2
		OP agriculture de Dalo	1
Organisation paysanne des éleveurs		OP agriculture de Gao	1
		OP élevage de Bougnounou	1
		OP élevage de Cassou	1
		OP élevage de Dalo	1
Organisation des acteurs locaux de l'environnement		OP élevage de Gao	1
		OP environnement de Bakata	1
	OP environnement de	1	

Collège d'acteurs	Structure	Représentant	Nombre
Usagers et organisations de la société civile		Bougnounou	
		OP environnement de Cassou	1
		OP environnement de Dalo	1
	Organisation coutumière	OP environnement de Gao	1
		Chefferie coutumière de Kou	1
		Chefferie coutumière de Bougnounou	1
		Chefferie coutumière de Cassou	1
		Chefferie coutumière de Dalo	1
	Organisation religieuse	Chefferie coutumière Gao	1
		Communauté musulmane	1
		Communauté chrétienne Catholique	1
	Association de développement local ou communautaire	Communauté chrétienne Protestante	1
		association	2
	Projet/ONG	Bornefonden	1
Total Usagers		30	
Total Assemblée Générale du CLE SAN			60

(Source : ITEXperts, juillet 2017)

Proposition d'un Bureau exécutif du CLE

- Un président ;
- Un Secrétaire Général ;
- Un Secrétaire à l'information et à la communication ;
- Un Trésorier ;
- Un Responsable à l'organisation ;
- Un Responsable chargé de la prévention et de la résolution des conflits liés à l'eau ;

Proposition d'un organe de contrôle

Une cellule de contrôle composée de deux membres.

Annexe 17 : Programme d'activités pluriannuel du CLE SAN

(DOCUMENT JOINT)